colorchecker CLASSIC
x-rite
mm

5 A

Histoire

III

Ms 179

ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE

JB

En 1138 Commune fondée sur modèle de Laon. Conf. par Louis VII.
Alliance des Coutumes nouvelles et anciennes - Les bourgeois
outrepassent leurs franchises - D. Bouquet XVI, 5. Excommunie
et supprime la Commune - Mais il y a un engagement sous
Guillaume de Champagne (Voir le Préambule). Etienne
de Tournay lui écrit (p. 257 édition du Molinet
à ce sujet. 1362 - Supprimée.

Les communes ont été très nombreuses - D. la Soutière
Abbeville Doullens Montreuil St Riquier Vermand
etc. droit d'Abbeville -

Soudé Chavaunes Vely Villers Eparcy. ont une
commune en commun. Tournay Péronne Athies
Hesdin Ferrière - Droit d'Amiens.

Droit de St Quentin et Laon - Braye Chalmis
Corbie. — Coucy Vervins la Fère.

Villeneuve droit de Beauvais -
Mantes. Commune faite par Louis VI. (XI. 197)
même droit à Chaumont, Pontoise.
Beaumont s/ Oise, modèle - XII, 298 - 307
Meulan Senlis Compiègne Crépy Chelles.
Pontoise de Laon beaucoup.
En Champagne droit de Bordeaux - Meaux sur
Morin, Chalons, Vitry s/ Marne.
En Bourgogne - Dijon 1187 Beaune -
En Normandie 1204 Rouen - (Ch. 306 Th 62, V, 73)
Palaiseau et Caen - Ph. Aug.
En Poitou 1203 - mort Sables La Rochelle
Saintes - (Léonore).

Avant de parler du midi - il y a d'autres villes au
nord et au centre qui ne sont point communes. Ce
sont les villes échevinales dont parle Beaumanoir. Elles
sont administrées par les employés royaux ou seigneu-
riaux prévôts ou vicomtes. Elles sont abonnées
communia, abonnées tonlieu[x]. Les habitants

ARCHIVES NATIONALES SUPERIEURE

apparent comme Co propriétaires - de plus coutumes
qui leur donnait presque la liberté: mais jugés par
le prevot. Très grande variété de la Coutume de ces
villes - Angers Tours Vermeil Valenciennes
Orléans d'après XII. 194 essaye d'avoir une Commune
sans réussir Olim I 74 II 582, 587 - Paris
bonne ville modèle XI. 200 248.

Ce qui caractérise le midi est la ville Consulaire
souvenir de l'ancienne liberté romaine les nobles n'auraient
pas aussi pu amener l'evolution Consulaire du midi aux
X et XI les relations des Cités avec les villes voisines sont
très étroites. Or l'Italie est en plein mouvement
municipal - bientôt la ligue Lombarde et Toscane
la reconnaît la aide: fait beaucoup pour l'affranchissement de Milan - Encore la Constitution politique
n'est pas la même que dans le Nord: régime de la propriété
n'est pas le même - Rivalités constantes entre le
Haut et le bas. Déclaration 1198 - noblesse de
beaucaire (Sapori - heritiers de la Florence II.
Paris 1952) en Florence les bourgeois reconnaissent la
Centaine militaire etc.

Terrain bien préparé en Provence Arles au X. avait
encore son droit municipal Grand nombre d'alleux
(Sapori III 498) Quand commence la constitution
Consulaire l'évêque garde son pouvoir législatif
pas de lutte - grande indépendance. 1236 lutte entre
Ville et archevêque: le vicomte - Coutumes d'Arles -
sont réunis en statuts:

Marseille a la Constitution Consulaire de
1128. Fabre hist de Marseille. En 1214 - la ville
fait affranchit - République - Exclusion de la
famille des Comtes - Podestat étranger - Viguier et
3 Juges - et un Conseil de 96 bourgeois - Sud homme
de la guerre - Des souverains rendant à l'assemblée
Générale du peuple, réunie au Cimetière

le podestat se liait par serment. Les plus de liberté - ne vécu
lèt et ne rien écrire (cinq en présence des syndics - appos des
consuls - Le Comte de Savoie vicaire impérial, la commune
lui associe Arnoux à la souveraineté.

Embrun consulat 1177 Charte octroyée Jap. Jarenton
Arc. 1290 seult. Toulon - au XIVe - Robert d'Anjou y
établit le Consulat. à Nice à Vence à Puy Puy
Apt - Brignolles - (nobles exclusivement) Forcalquier Avignon

- Le Languedoc - Toulouse (Lafaye Annales de
Toulouse 787) - Consuls de la bonne bourgeoisie - Capitouls
souveraineté de la ville. Commune collégiale - Le Comte de
Toulouse respecteur. Coutumes rédigées 1285 - Toulouse
ville royale - Liberté presque intacte au XIVe
Noir lutte entre Consuls et evêque - Narbonne
même. Reglement de 1193 - (Hist. du Languedoc III
Preuves 185) - Aigues-Mortes. indépendance consulaire
avec la royauté - Montpellier 1205 (Thelamon
parva Montpellier 1840. manoirs -). Consuls partout.

- Limoux et Carcassonne à l'Ouest ressemblent
plus au N et à l'O. de la France (Le manuscrit de
Wolfenbuttel C.) Charte octroyée par le roi - Jurats et
prudhommes entre lesquels le roi choisit le maire
Bourgeois de Bordeaux très riches avec de grands fiefs
Charte d'Edouard 1261. La ville a la justice, haute et
tous crimes: partage de l'autorité entre le roi et la
ville - (Lamothe Coutume du Ressort du Parlement de
Guyenne 1768). Bourg sur Mer invoque l'exemple
de Bordeaux - Agen Consuls

Périgueux a toujours eu la liberté Consuls - Agen
Cahors Montauban Villefranche Brives Brive.

A la grande majorité des villes accord entre Consuls
et Seigneur

Lyon et Paris ne rentrent point dans le cadre.

ECOLE NORMALE SUPERIEURE

Il y a encore les villes neuves qui bientôt à la fin de la ville de Commune et de bourgeoisie — Esprit démocratique. Exclusion des nobles — villes bâties au XIIIe ou XIVe siècle par évêque ou roi. Déplacement des domaines royaux. Justice pas connue.

Bibliographie

Actes du Conseil (Histoire du Languedoc) à parler du XI. on sort du neuf. Chartes Cartulaires actes royaux. On verrait une grande part à l'Eglise dans l'affranchissement du Languedoc. Etat communiqué par tout synonymes. La paix de la Trêve (1207) les Cortes de la paix. 1216 Ch. d'Aurigny Nabrau communiquer pro pace Ecclesiae. La Commune était une conjuration bien connue l'association pour la paix les officiers de la Commune s'appellent pacierii. L'hôtel de Ville s'appelle quelquefois hôtel de la paix — 28 le 1er Commune (XII 257 art 4.) Archidiacre a gardé une juridiction XII 261, 278) souvenir de association pour la paix

Il y avait des impôts pour les associations (Lettres d'Alexandre III 1176. au Comte de Rodez) tous ceux qui ont une paire de bœufs et paieront un certain nombre de deniers à l'abbé de Rodez pour les bergers les artisans, paieront le cunditum Juvenum Capellanorum arbitrium Cet impôt s'appelle Commune. Il sera payé par parroisse.

Quelques uns ont cherché pourquoi Commune absolument, on interprète volontiers sur autel mineur. On a parlé de 14 ans Douceur entre la paix ou les dégâts exclus. de l'Eglise et de la paix.

C'est la transition, l'association Doctrine comprenant tout le monde.

la royauté n'a été créé ni communales, ni les communes, mais elle en a profité.

Puis elle les a éliminés.

Le tiers état est élevé par fortune; et par groupes de tiers très différents sous les communes affranchis veulent vivre à un état monarchique, mais non les villes consulaires, presque républicaines, communales.

Sous le règne de Louis VII - Acta episcoporum d'après Recueil des historiens de France t XII, 304 le comte de Nevers veut établir une commune à Auxerre l'evêque s'oppose. Reputans civitatis omnes suas esse in quibus communie exeunt (le roi).

Thierry de Th- XIV préf. p. 27 -

t. XII, 166. - (p. la Villa nova).

Sous St Louis ordonnances très importante. 1256 p. l'élection des mayeurs ou maires - 1256 - Election présentation en Normandie par le roi.

Reine certaine de la décadence des communes - beaucoup se gouvernaient très mal - on en institue plus. En même temps, bourgeois admis à le Conseil du roi (ordonn. des rois I, 94)

Sous Philippe le Bel.

p. justice I, 392 1303 et I, 306 p. Toulouse et Rouen

2° Réforme du service militaire. Le roturier était tenu au service au temps Philippe le Bel a voulu le service obligatoire p. tt homme noble ou non habitant le royaume. Appel d'un péril national

30 finances Ordonnances 1303. I 369 - 383

Des commissaires vont [illegible] le tiers état (à Rouen) Le Languedoc a été mis par chartes. Sur d'indépendance financière.

1295 Abolit les communes de Laon II, 384 XI 488

ECOLE NORMALE SUPERIEURE

Rien par accord de voir tous [illegible] fait pour nous
que de notre [illegible] prouver, inutile et établir [illegible]
à la date voulue [illegible] fois qu'il en faudra. (1388)

Un Staple Act grande tutelle administrative
Beaucoups de villes en sont ruinés par lui. beaucoup
le nomment de plein gré.

Révolte de révolte en 1314 — noble abbés II Comm —
menés par le duché de Bourgogne — Ph le Bel
veuve. Ou apaise la ligue — Philippe le Long le
Comme mars 1316. Mission du tiers état Coul D, 63 f
Pièce Capitale.

La royauté devenue absolue, n'ayant pas les moyens
de vivre en gouvernement absolu. De la recherche
de tte sorte d'expédients. On consulte les E. Gener.
Sur les affaires financières. Impôt très mal abolis,
très mal perçu.

L'idéal de Philippe le Bel César ancien. Ennemis des libertés
municipales et nationales. Le peuple le exécrait
Aug Thierry Hist. du tiers état 27 - 29
Dix années. (55-56) Renan / Sur Dubois
R. des 2 Mondes 71) Guizot Civilis en Fr. (XVe les)

10 Mai

Bibliographie

Le continuateurs de Nangis Jean de Venette.
Historien de premier Valois
Grandes Chroniques de St Denis
Froissart.

Guillaume de Nangis, qui doit son nom à son pays,
Chron. qui s'arrête en 1300 ou 1302. Il a écrit sa histoire
Comme la Vie de St Louis par d'autre idée générale
que la soumission au roi, à l'Eglise, au Seigneur,

prend parti pour l'église dans le conflit.

Plusieurs continuateurs ad annum 1277 Il gouverna elle que autem scripserunt a decimo quarto anno ejus regni Rom. deest nil scripserunt, decimum ab ejus electione annum ejusdem hic annotari curavi cum facta procedentibus etc.

Il y a eu des continuateurs commençant en 1314 au moins le second de 1316 à 1317 au moins - Un seul de 1317 à 1340.

En 1314 c'est encore un moine de St-Denis comme Guillaume (t. I, p. 421 Collection Société p. l'hist de France)

En 1328 encore un moine de St-Denis d'esprit ne diffère pas essentiellt. de celui de Guillaume de Nangis

Extrait Caractéristiques

Debuts de Philippe de Valois (II 90) le comte de Flandre venant rendre hommage et se plaindre de ses sujets - Description du couronnement du roi et de la reine - Au conseil du roi, affaires des Flamands.

Description très intéressante des dévotions développées de Philippe de Valois. Culte de St Louis - Religion de St-Denis

Marche vers la Flandre - Ses renseignements sur les affaires extérieures - Fait divers et retour à Cassel - Procédé annaliste.

Jeu de miracle: foi très grande (II 145 146, 147) le roi a perdu 2 enfants, va perdre son troisième

ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE

Il donne les événements météorologiques et astronomiques (p. 177)
parle de la mauvaise qualité du vin : les amateurs -

Je doute par du roi Philippe VI mais pas encore
la haine des Anglais au point où elle va croître -
Aucune sympathie p. les Flamands (p. 101) (p. 363) ni
pour les Belges ou gens de petit peuple - Projet de
croisade cité sans enthousiasme (Il en fut parlé
jusqu'au XVIIIe siècle) Ph de Valois aurait beaucoup aimé
faire une croisade (133, 135, 145) - Les grandes
Chroniques disent que le pape le croisèrent » (V, 351)
Le Continuateur tient pour le pape d'Avignon
(p. 127) par soumission absolue (p. 135, 136/137)
Le roi de France et l'université contemporaine.

Débat en 1329 au sujet de la juridiction ecclésiast.
Pierre de Cuniers s'attaque 1329 va de suite
Blâme le pape et le roi de piller l'Eglise de Rome.
(377)
Flatte tour à tour le roi de France et le roi d'Angleterre
(p. 166) Roi d'une sérénité exceptionnelle (1340)
Stratégie (p. 164, 165) il blâme le roi. Il cela ne
se trouverait pas d. Guillaume de Nangis -

Au XIVe il y a effet les 2 grandes puissances l'Eglise
et la chrétienté sont en lutte. Les Universités et les
Collèges font concurrence aux écoles religieuses -

Plus des continuateurs
En 1337 (Voyez le tome X, 267)
Jean de Venette et d'autres historiens même ecclésiastiques
ont une opinion et beaucoup d'indépendance -

Jean de Venette 1340-1368 - Transcrit la liste des
Continuateurs : parle il y a des preuves qu'il ne les pas lus
Esprit absolument opposé - « Ego flatus quidam » (au
du carême. (Voyez M. Lecoy de la Marche) Il est mal à l'aise
à ce qu'il dit lui-même - Grand goût pour la vie
et sollicitude pour les rois (p. 122) (p. 294) : donne

Jocius, bonus potator. un peu comme père Jean des Entommeures.

Très indépendant comme les lorrains. Lent en 2 fois 1360 - et 1368. Très développé depuis 1358. Jours verdurgue. Critique, précautions — prodigue et énergie. Ne verbis verebor applicabo verbis quem non gravis — Il hait la noblesse (p. 20) Qui mange tout: il est du petit peuple (pp. 237-238) ann. 1456.

Haine féroce contre les Anglais. Heureux des exploits des Jacques contre les Anglais. Le grand Ferré. (p. 788)

N'a aimé pas le régent Charles au temps de la bataille de Poitiers. Etat de la France (262, 263, 265) Haine des nobles. Convocation des Etats (264) Accuse la noblesse de l'échec des Etats Généraux. Rien contre le roi ni contre la royauté. Blâme contre le régent (p. 265). Il semble avoir espéré un moment en Charles le Mauvais, en Etienne Marcel: on croirait qu'il a été pour le révolté. Il n'en dit rien (p. 262 264, 265) Blâme contre les excès et crimes des Jacques. Accuse l'ambition du roi de Navarre. Revient à Charles V. Le régent de Cocherel et de la prise du capital de Buch — Marcel le meurtre des maréchaux et navarrais. Sa mort ne le touche guère (p. 272)

Jean de Venette n'est point un bon politique. Il ne peut y avoir en France: sauf le roi et les gens du roi. Seule solution: retour à la royauté. Il manque un défenseur au royaume. Defectus boni regiminis. Voilà ce qu'il faut — Consuetudo habet plebs vota. Quod per dominum Carolum et ipsius auxilium patet reverteretur et vota

NORMALE SUPÉRIEURE * LYON

patria salvare tuo - Il aime le courage du Mr Jean

Il lui faut un bon Mr qui aime le peuple qui brode de grande noblesse et un fatras de bons chiens de garde de bonne vendange - Rien autre chose. Véritable représentant de la Nance démocratique du XVI^e siècle, loyaliste et religieuse

14 mai -

La Chronique des 4 premiers Valois édité en 1862 par M. Siméon Luce - va de 1327 à 1393 a été écrite de la 2^e moitié du XIV - Pas un complète avant 1350. Composé de les 20 derniers années de siècle.

On ne sait pas le nom de l'auteur : on déduit qu'il est Normand de détail qu'il donne. Il est probable qu'il n'est pas noble. Il raconte les exploits de la même gent. A la prise du Captal de Buch : victoire faite par petite gens et pauvres hommes. Et pour ce ne doit on pas avoir pour honneur d'armes en dépit de le vil état - Rien ne montre qu'il s'intéresse au commerce ou à l'industrie, si développés à Rouen - Il doit être un clerc. Il s'intéresse aux choses de l'Eglise : parle du pape Urbain (p. 134) - horrible répression d'une révolte de Viterbe par le pape « Bien y doit prendre chacun exemple. » - Un conflit entre l'archevêque et le bailli du roi de Rouen, il tient vis à vis qu'il est contre le bailli (p 243)

J'admets à admettre les légendes, surtout religieuses. naïveté qui me fait voir la Providence partout (44) légende (p 46 à 48) ressemblance à celle de Jeanne d'Arc - étymologie fantastique 226 Ste Elaine - il croit l'enfer - Crédule, admet le merveilleux - Mais pas incapable de critique en matière historique - Sur le pierre le Cruel p. 168. ne veut pas croire que Charles le Mauvais ait fait périr sa femme. - Laisse en blanc les noms et les dates non connus - Il a une opinion et la montre

A propos de l'exécution de Charles le Mauvais à Rouen il le 6 de Froissart met son opinion sur le compte des auteurs de cette mort en 1356 lorsque Jean prend dans un guet apens Charles de Navarre et le comte d'Harcourt. Il en fut moult blâmé et fut en la malveillance des nobles et de son peuple. Il a des sympathies pour les victimes (p. 28) à la mort de Charles d'Espagne - p. 169 - Indépendance et modération dans le conflit entre Clément et Urbain, il tient avec raison p. Urbain (p 280) Lettre d'Urbain p. 270-271. Il était pour les États Généraux au début « Ils commencèrent bien, mais mal finirent » (p 83) Haine à Etienne Marcel une telle habitude. Regrette le traité de Bretigny p 117

La façon dont il parle des Jacques et d'un de leurs Chefs est fort remarquable (p 71)

Mots de haine pour les Anglais que Jean de Venette (p 225) pourtant haine raisonnable (p. 170)

Il donne un modèle, ami des petits sans haine des grands, ennemi des violents, bon sujet du roi.

Très précieux pour la Normandie. Pour le d'Harcourt. Opposition provinciale. (p 35) Le défroy d'Harcourt et son héros. (p 66) - Quand les armes pour venger son neveu.

Froissart. né en 1337 à Valenciennes mort en 1410 à Chimay. A 20 ans a entrepris l'histoire de son temps En 1362 il est en France - clerc de la chapelle de la reine En 1364 en Ecosse En 1366 avec le prince de Galles - en 1368 en Italie. puis en Savoie et l'Allemagne - Demeure en France puis Wenceslas de Luxembourg - puis à Guy de Chimay - à Gaston de Foix et Béarn - En mars 1389 à Paris - puis en 1394 en France - Va en Angleterre. En 1397 s'établit à Chimay et meurt en 1410

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

Edition belge et non de la Chronique de Froissart un peu incomplète - Froissart Bourgeois Anglais Angleterre Ecosse Irlande - très peu d'ordre. Froissart de Chronique Luce - Va, historien, chroniqueur : cherche tous les renseignements - Il a consulté des documents, des traités mais reste à la surface des événements - Il aime le panache Hainaut, mais est international et décrit la Décadence de la chevalerie sans se douter de cette décadence - Confond les faits et les dates : ne sait pas décrire une bataille Incomparable p la chevalerie - Pr la contributions prendre vue -

Grandes Chroniques de St-Denis publiés par M. Paulin Paris - Lire la dissertation au 1er volume. Recueil officiel de l'histoire de la France - Légende prise au XIIIe siècle dont beaucoup - Légende de St Martin de St Denis Longtemps elles ont été écrites à la fin de chaque règne par Pierre d'Orgemont (Archev. de Magnabal) un Belge très bon juge, maître des requêtes. Une grande valeur véritable historique politique. Vue de légende, puis détail inutile. Documents insérés dans le texte. En 1366 des documents diplomatiques - précision de style et pureté de main. C'est là qu'on trouverait le vrai caractère de Charles V. - V. t VI. p 191. Description du manuscrit de Charles V.

Mais esprit politique de Christine de Pisan née à Venise. Fille d'un astrologue de Charles V. Œuvres en partie inédites. Les faits d'armes et de chevalerie 7076. 7087. 7085 du fond français - Traduit en anglais à la fin du XV. Métaphores de Fortune 7085-88. - Fait et bonnes mœurs du roy Charles V publié. Histoire de Paris de l'abbé Lebeuf - Delisle Michel - Buchon - 3 parties Vertus de Charles V

Noblesse de courage -
—— Chevalerie guerre
—— Sagesse Science politique etc.

Divisé en chapitres Renseignements curieux. Le XIIIe

grandes Chapitres sont l'introduction - La principale
partie de l'histoire est la prudence. Comparer chaque partie
à la différente période.
2°. Histoire militaire - 4 Cochelet XII et VI. Grandes
compagnies - XIX - XXV - du Guesclin XXVI-XXVII - Lancaster
Négociations.
3e - Beaucoup sur le gouvt de Charles V - mais rien
d'essentiel.
Pedro au duc de Berri - Beaucoup de documents
p. sources et renseignements directs des serviteurs
de Charles V. Cependant n'a pas compris
Grande Chronique remis du Cuvelier - Le
noc à le détail. Connaissance des mœurs.
Lettre du Bon Jean duc de Bretagne
Chronique de Louis 4 Duc de Bourbon par Cabaret
d'Orville -
Chronique de Du Guesclin et de Beaucaut.

V. Journal des Savants 1844 - 45.

21 Mai

L'Administration de Charles V.

Fonds de départ Mandements et Actes divers de Ch. V publiés
par Léopold Delisle -
Ordo. des Rois de France -
Les nombreux doc. sont relatifs à la maison du roi,
finances, et guerre. Ceux relatifs à la maison du
roi sont pleins de renseignements sur le commerce et
l'industrie
Solutions - On voit que la maison du roi a une
importance singulière. Sans parler des grands officiers de
la Couronne, il y a le grand maître de l'hôtel,
le bouteiller, le panetier, le chambellan, le gr. prieur
de France, l'écuyer du Corps du roi, le maître de la
Vénerie, un chevalier franc. Beaucoup de chambellans

ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE

ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE

Des Sommeliers, de valets de la m. de grand
maître, tapetiers, épiciers, écrants et ménestrels, garde
des fourrures blanches du roi, de 20 seigneurs de Louvre, des
lions de la m. - Physiciens et chirurgiens, horlogeurs du roi,
Charretiers, chevaucheurs, fou du roi - folle de la reine
demoiselles de la reine - Fleuve du dauphin

Dépenses considérables (2. V) annait le grand train
de dépense. On ne pouvoit dresser un budget de la m. du roi
n'ayant pas, dit-on, les pièces, en 1864, 200 francs d'or
(n°198) pour aller chercher un fol en Bourbonnais - Dépenses
en bijoux et vêtements très grande. La robe (n°882)
350 francs d'or pour la toussaint - Noël - 600 l. la
Chandeleur 603 l. 3 - Pâques 810 Pentecôte 548 l. 4
total : pour cinq robes 3568 l. or au même moment
(1101, 12) mandement aux conseillers qui montre que
le maréchal de Blainville ne peut se faire payer
des appointements de 2000 l. d'or par an - ni de 600 l. que
le roi lui a donné pour acheter une maison à Paris

Dons et aumônes du roi très nombreux. Très
généreux pour ceux des fleurs de lys - Il leur donne des
aides en tout ou partie, paye les dettes fait des pensions
donne des sommes - Donnait à Du Guesclin, à la comtesse
de Longueville sa femme - aux Barons de la Rivière
à quelqu'un de chevaliers, aux trompettes de la cuisine,
donnait de cheveux (n°1023) - indemnisait son
secrétaire quand il voyage (1452) dote les demoiselles
du roi, donne à ses valets pour leur mariage, même
à ceux des cuisines. Il leur empruntait et ne rendait
pas (1518). - Cadeaux extraordinaires et très
chers (1487 tg.) à l'empereur de Rome (Ch. IV).
Aumônes assez grêles. 99 pots 100 l. d'or - Sur les
pauvres religieux. Exposé navrant et don de 99
Charretées de vin mort (pour le roi, pour le confesseur)

On voit la dernière importance de la maison du roi le bonheur que c'est de s'approcher. Dans personne du roi aux serviteurs même du royaume - c'est déjà la cour de Fr. qui s'organise - Il y manque la dame[s] peut être ce qu'elle a été jusqu'au bout - egalité d'humeur dans analogue à l'Europe instrument politique de dépenses et de prodigalité

Ch V n'a été ni économe ni avare, mais très ordonné - Il n'a rien innové en rien, mais il a eu le soin de réparer de restaurer. Il y a un maître des deniers du roi - Il a un budget particulier (en 69) assigné d'une façon capricieuse la reine de même. Ce budget - sont sujet à des mouvements par fait des maniements aux généraux conseillers (sol même p. 100[t] d'or 1525) - Une dépense de 60[t] (483) est enregistrée. Voilà en petit un exemple de l'ordre que le roi a voulu mettre à son admin.

Finances.

Extrem[t] compliquées - Les maniements se montent, plus que la ord.

De la Mand. il n'est question que par ½ de revenus domaniaux... mais fq des aides impots irregul: grande ressource depuis Phil. le Bel.

Le Ridel a fait un tableau complet des aides levées pendant Ch V. il faudrait depuis IV. V VI. des Ord.

On verrait que outre les aides generales p le traité de Bretigny il y en a p la délivrance du royaume p. rançon des deux Comtés par les compagnies il y en a de particulières aux provinces et aux villages et aux villes.

Une question d'états généraux. Assemblée de Notables.

N°. 162 Août 1369 le roi parle d'une assemblée

comme par le roi Jean à Amiens — des comtés et autres du sang royal — des prélats barons chevaliers députés de bonnes villes ; on lui avait promis 60000 combattants prêts à la moindre pour la guerre permanente — il ne recueillit le 1/4 de ce qu'il aurait fallu malgré des exactions dommageables.

Le roi expose que le roi d'Angleterre ne veut pas le désister de son entreprise, bien que contraint au traité (§62). Le roi a fait une assemblée à Paris et a exposé le rapport de ses messagers au roi d'Angleterre et a été à grande meurté conseillé et délibéré que très juste cause avons à contrester à l'encontre de la male volonté du roy Edouard et à ce offrir et nous aidier. Alors le roi a emprès certaine armée en mer et plusieurs gendarmes fait venir en son royaume, par délibération de son conseil — puis nouvelle assemblée à Rouen où a montré la flotte, les préparatifs de l'armée et à les grands et meure délibération avons fait adviser quels aides nous pourrions avoir soufisants à la mise que faire nous faut pour la cause dessus dite.....

Le document est très instructif pour la différence des notables et des états généraux.

(§71) - Assemblées en plusieurs villes et cités du royaume — A fait ce connaît que les aides de Rouen ont intolérables il faut trouver autre chose — (§72) Question d'une autre assemblée notable : pas d'aide mais visite des forteresses, mise en état de défense. Ces assemblées sont tenues avec aucuns de notre Conseil, p. 1868

Les Etats de Languedoc accordent des aides ord. IV, 491, 12 ℔ Etats d'Artois Boulonnais et comté de St Paul V ℔ 2 s. — V, 609 Dauphiné p. le maréchal des chalcans du comte de Savoie — V, 461 30 s. aux gens aides des habitants d'Auxerre — de villages pour la défense de leur château V ℔ St Laurent le Vicomte, 344 de paye pour obtenir le rendement d'une

forteresse en fut payé une aide par les gens des comm[unes]
et on a nommé un receveur général p cette aide
Mille royaux d'or p Honfleur — à Jean Chandos
Aussi sur les gens
qui avaient été rançonnés à la dite ville de Honfleur
on n'a pu en tirer que 750 royaux d'or — le roi doit
intervenir et ne sont par les receveurs ordinaires qui
font la besogne.

Aussi pas de solidarité naturelle. Ce sont les
pays grevés par la guerre qui payent les frais de la
guerre. Les aides une fois établies deviennent régulières -
Ces aides p la délivrance du roi Jean sont perçues
jusqu'en 1372 au moins - Puis Charles VI dès les 1ers
jours de son règne abolit les aides subventions
impositions, de qq nom ou condition qu'elles soient
depuis Philippe le Bel.

Les aides - mauvais impôt, mais payé par
tout le monde: comme tous les impôts indirects - Mais
point d'étude préalable. Excès abominable - Jamais
solennel du roi. Dès les aides ordonnées à Vincennes il
y avait un molage (sur la mouture) de 2 sous
sur chaque septier de blé porté au moulin. Le
roi avoue que c'est trop lourd - Il donne la 1re grâce
partie de leur revenu de manger pain et n'aient
que quelques fois argent prêt p payer les dits
molages. Alors on abolit les molages de la plat pays.
On a recours aux fouages. (Cog 13 nov. 1369) - or
le 25 janv. 1370 un autre mand (635) n'apprend
qu'à l'assemblée de Vincennes on a ordonné de lever
6 d. d'or sur chaque feu des villes et 2 d. d'or sur
chaque feu du plat pays. Le roi a entendu que les dits
fouages seraient trop grevés et dommageables et ne
les pourraient bonnement supporter - et p molages
les sujets et qu'ils pourront vivre en pays - on recrut
à 4 d. et 1 d. 1/2 - Or le 26 Avril 1370 - (3 mois après

ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE

Nov

le roi [illegible] allégua la veine prochaine du roi d'Angle-
à son grand regret revoqua cette réduction. On revint
aux 6 et 4 francs (impossibles). Il eut en très peu de
temps. Il en sera dit autre ou presque dit.

La gabelle établie depuis très peu de temps au règne de
Ch. V[e] Atty l'ordonnance et de mand[t] Le plus important
(21) mai 1864. Ces idées générales, si dures en matière
économique, ont été dictées par des gens de
tiers, appelés pour le bien et plusieurs bourgeois et
marchands. " Le roi est préoccupé de l'a égalité par
tout le royaume " grande facilité de circulation p
les marchands de sel. Le roi ne veut pas que la
marchandise soit de doublée et empêchée. Il veut que
la marchandise du meuve soit courant par tout notre
royaume. 24 mai

Au XIV[e] siècle gabelle veut dire impôt sur le sel: aupa
ravant toute espèce d'aide ou d'impôt. En 1342 premi
établissement de greniers royaux. Le roi a seul un $\frac{1}{5}$.
impôt extraordinaire au devint ordinaire

Mandement intéressant mai 1364 qui nous renseigne
bien. Il est venu à la connaissance du roi que le $\frac{1}{5}$
que doit être levé sur le sel pour délivrer le roi, n'est pas
suffisant proportionné: nul ne peut prendre sel fors au
plus prochain grenier du lieu où il demeure: que sur tout
sel revendu on reprenant le quint denier: ce que fait
que (les) les pauvres que les riches sont grevés. Le roi
ordonne d'abolir le quint. Cette personne pourra revendre
ou acheter sel pour les garnisons (provisions)

Les marchands qui voudront vendre en gros ne
paieront rien du prix de dit sel, vendront simplement au
grenetier. Cependant il faut encore un subside sur le sel.
Le roi y garder égalité par tout notre dit royaume et
pour que par le dit subside les uns de nos sujets ne soient
plus grevés en un lieu que en l'autre ordonne que par
muid de sel on levera 4 l[t] d'or. à la mesure de Paris
Il faut évaluer ces mesures à la mesure de Paris

Gl. des remarq. [illegible] servant à l'impôt. Recueil
donné au Commerce — Ordon. du 16 déc. 1582
mesures adoptées à celle de Paris laquelle [illegible] signés
à la fleur de lys.

(657) Isabelle. Ravage de Lancastre à la saline
de Boutelle. Il parle du rapport de cet impôt qui est
considérable. On oblige chaque famille de prendre une
certaine quantité de sel. Chaque feu solvable un
tonneau tous les 3 mois (800) — Ord. XII. 14.

Contrebande très active: les gabelous percevant
l'impôt. — Souvent des révoltes: on emploie la force
(1467) — (1028) sur de regnum trop grande. Réduc-
tion du droit pour les provinces frontières (801)

Elle était différemment répartie. Cependant presque
à peu près sur tous. Privilège cependant pour ceux nobles
et des prêtres.

Le privilège apparaissait sous la forme de
franc donné quelques fois aux nobles. Le clergé ne payait
plus. — Poids de l'impôt presque insupportable à
payer. Celui de voit par les remises que le roi est obligé
de faire. V. (136). Gisors Pontoise. V. (467). Listes.
Le roi prête de l'argent à ceux de Toulouse = il autorise
à [illegible]
Remises dans conditions. (287). Les gens ruinés
par la guerre ne pouvaient payer pour la guerre (700)
Noyon ne paiera pas (1370) — Bailliage de Caux. (1076
1091 - 1092) — 1374.

Diminution du nombre des feux - de population
270. — A Pontoise on réduit de 1000 à 800 — La
Auvergne Diocèse de Clermont — enquête. (1334)
(1910) beaucoup de chiffres — On menace de vendre et vide
le pays. — Village de Volognac. 11 feux à 7 — un
autre de 7 à 7 de 8 à 6 — 10 à 11. Réduction énorme
16 - 12 30 - 15 40 - 14. 42. etc.

ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE

Villeneuve le Roi V, 333 - Doyen - le fonge : et le fond appartient leur commune. Emigration - Remise à [illegible] un grand nombre des demeurants - plaintes [illegible] elle est pas de longue en [illegible] pour raison [illegible] de cette partie de Seine ville. - [illegible] (1827) - plainte de cyprien le Rhône. Emigration - (1854) - de même à [illegible] Ville [illegible] domaine en fief de fonds et de bois. La plupart de ces fiefs sont [illegible] la dernière année du règne. Les plaintes [illegible] elles ont trouvé la confirmation du roi. 10 mai 1880 - et 1965 - (16 Sept 1880). Le roi supprime un [illegible]

V. [illegible] Ordonnances de règne. Ordonn VI, 587. nov. 1780. plaide la cause des aidet. 16. VI, 552. plainte [illegible]

Voila les revenus et [illegible] : voyons les revenus domaniaux.

1° Redevances perçues [illegible] cens champart taille

2° Droit de mutation, garde noble, amortiss. francs fiefs biens vacants épaves, trésors, aubains et bâtard.

3° Régale.

4° Les mines eaux et forêts.

5° Droits sur la pêche levés sur les rivières et bords

6° Droit de prouation, gîte, prise.

7° Revenus personnels [illegible]

Nombre de pièces attestant la volonté de garder le domaine intact. IX, 312 même Jean le Bon. Orgueil royal [illegible] "Capti regalis imperiosa majestas" le duché de Bourgogne sera réuni à la couronne, pairie couronne [illegible] même, Champagne et Toulouse, (Normandie). La Normandie quand son fils deviendra roi.

Charles V et le roi Jean cependant aussi ont aliéné (26 - 27) - La Bourgogne à Philippe, au 2e depuis la [illegible] - duché d'Aigon - appelle duc d'Aigon et d'Argoulême [illegible] 305 - de même le vicomté de Thouars (28) cédé ou comte de Flandre [illegible] etc. IX 322 ord - Lille le fisc de quitter la protection royale

le roi ordonne qu'il sera [illegible] à la Couronne pour [illegible]
de lui réservé à [illegible] spécialement IV 916 ord.
V. IV, V VI. de ord. p. l'aliénation et à suivre or-
vendant des assurances de cette espèce. Ch V défendait
son domaine contre la famille - (247).

Enfin ord VI 14 oct 1374 - le roi règle les
apanages [illegible] par lettre de comte et des terres rapportant
1000 liv et 40000 ℔ une fois données - p. la dame
son Moustier et 100000 ℔ - 60 000 avec des meubles
à la dame Isabelle - aussi p. les fils et les filles
grande mesure politique.

Ord. IV 687 - révoque donation des droits de
la royauté. Ch IV veut en faire autant et réparer
les dommages - sept. 1366 - Grand sou de cinq de
forêt - de monnaies.

Enfin expédients et emprunts - Jeux naturels
également mais dangereux - 202 Restitution de tous les
fiefs nobles acquis depuis 40 ans - Economies (98)
Emprunts volontaires (65) 2000 ℔ d'or à
l'archer de Rouen - 14 200 ℔ à Nicolas Barbe-
nadier de l'hôtel à son roi 1366. Emprunts de
100 000 ℔ Emprunts forcés. Assemblée faite
à Paris (1967) p. trouver aux dépenses à venir
Emprunt forcé en Normandie (987) Exécutions
(993) 20 janv 1972 nouvel emprunt forcé. Heureu-
pas très considérable. (1369). emprunte à son
cuisinier - Va prêteur du tt. ne payant pas
les dettes. (996) on ne paye pas le prix du sel
fixé à cause de la venue du roi d'Angleterre. Assez
bien de mesures de ce genre - De tte les mauvaises
pratiques financières, Ch V n'en a pas ignoré
sauf l'altération des monnaies.

ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE

D'abord les aides.

Il y a eu deux administrateurs distincts (1467) l'un pour la Delivrance, l'autre pour la guerre (1467) une ord. a ordonné qu'à partir d'une certaine date le produit de la gabelle serait au profit de la province et défense du royaume. — Le receveur des aides prendra 1700 francs sur cette gabelle — ordre aux Generaux Tresoriers sur le fait de la Delivrance de faire payer par les receveurs du fait de la Delivrance 1700 f. au receveur general sur le fait de la guerre & le fit Diocèse. — Ordre à admin. parallèle.

Aides de la guerre il y a des generaux elus ou gener. conseillers sur le fait des aides de la gue. ou gén. sur le fait des aides ou gen. des aides, et receveur général, de la delivrance generaux depuis ou Conseillers, tresoriers gen. — receveur gener.

Les gen. elus ou Conseil ordonnent leur avis sur la defense (877. 1008) le font payer par mandement du roi des gages et deputés aux gen. de guerre (891, 781, 828) 849 880 (1101). Ils connaissent de la répartition de l'impôt recoivent les plaints des contribuables (1334) — justiciables des gens des comptes (1336) — Ce sont de veritables conseillers n'ayant par le maniement des fonds. mais consultés. ordonnance nov. 1372 très importante pour ces pl. receveur gen. (IV ou V.) — Ordre de fond aux generaux Conseillers de faire le Commerce — 3 Faire parvenir à Paris de la denier qui n'aurait pas été employé par assignation — 4. — Le recev. gen. devait faire qu'il ne donnerait de charge ou quittance — si il ne recevait l'argent présentement. — 5 Défense au Chancelier de signer une de charge portant que le roi avait pris de l'argent à tel ou tel receveur — Il arrivait que une telle décharge fut refusée le receveur ne la recevait pas, et le Conseil les gens des comptes ne l'admettraient pas — à moins qu'il n'y agisse de décharge de denier

signés par le roi pour mettre à ses coffres. Le roi avait besoin d'argent à [illegible] pour de grands besognes. Alors les deniers seront portés au chancelier par certaines personnes.

6. Les dons et grâces qu'il plaira au roi faire dorénavant et les causes de ces dons seront marqués à des lettres et à la fin seront rapportés en une certaine forme.

7. Toutes les lettres devront être signées par un des secrétaires et scellées par le chancelier.

8. Le receveur ne paiera aucune lettre de don, d'octroi signée par un secrétaire, vérifiée au roi par le général conseil des finances. Ne paiera aucun mandement qu'après cette vérification en grâce qu'ils seront assemblés. Les notaires marqueront le fiat.

10. Si le gen. conseil refusent les lettres du roi on demandera un long délai. Il sera marqué au dos.

11. Les lettres seront enregistrées avec le refus au long.

12. Chaque mois deux faillis, ils verront l'état du receveur général au long.

13

14. Les gen. conseillers verront qu'ils devront l'un à l'autre la vérité du fait dont il se mêlera.

15. Les gen. conseillers auront des délibérations sur le monde des élus receveurs et autres officiers et les réduiront au mieux qu'ils pourront au profit du roi.

Ce est donc le receveur gén. qui tient les deniers des aides. Les gen. conseillers ont la juridiction en même temps que l'administration. Ils sont confondus à la Cour des Comptes. Si un juge de procès de finances qu'en leur présence. C'est là le commencement de la Cour des aides. (Ils peuvent siéger en dehors de la Cour des Comptes) — En 1382 (Ord. VI, 605) lettres royaux sur le pouvoir autorité juridiction des conseillers généraux sur le fait des aides: ils sont 5

ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE

il leur reconnaître l'administration ; il nommera les receveurs et greffiers, connaîtra des visites, fixera les gages des officiers, ordonnera tous les frais de [illegible] aides, signera tous les états de vol que devront fournir les comptables indépendants de la Ch des Comptes. Ce qui par 3 conseillers au moins sentencié en jugé aura été, tiendra et tenu : le commandé au Parl. et à la Cour des Comptes, dit le juge a besoin d'être appelé il le sera par les gens conseillers de 6 ou 8 conseillers royaux.

Il ne faut mentionner les gens députés sur le fait des aides de la délivrance (Ord. IV 590, art 2. 1367 et ib. IV 691 art 3. 1366). Il ne mentionne que des trésoriers généraux sur le fait de la délivrance : de plus un receveur général.

Les trésoriers gén. connaissent de tout ce qui concerne les aides, des choses de la gabelle. (21) les trésoriers font payer certaine somme par le receveur gén des aides par la délivrance (28). Ils donnent taille gages aux receveurs et aux greffiers. Forment une sorte de conseil à qui on réfère. (326). Cependant ils n'ont pas les réclamations de appels, évocations (Ord IV, 414) — ils sont par devers les commissaires députés par le roi à Ste Croix à Bois en fin ils donnent à leur receveur décharge de sommes qu'ils n'ont pas pu toucher (7 et 101).

Attributions ressemblant beaucoup à celles des gens conseillers par la guerre. Que faisaient les gens députés ? On ne sait. Quant au receveur gén. par la délivrance analogue à l'autre.

Ils étaient cumul de fonctions : Rien de permanent ni de systématique.

Administration centrale des revenus ordinaires du domaine de la mauvaise administration.

Importante ordonnance de 1378 (VI.)

Le préambule le roi déplore la pauvreté provenant et gouvernement de son domaine. Il y est en jeune.

Les [illegible] du royaume seront portés au trésor à Paris. Les Trésoriers en auront connaissance — Les Receveurs qui tiendront des cours et forêts et de la Haute Seigneurie tiendront un dit Trésor — Trésoriers — Continuellement résidant — un — Et en tire cure au bureau — les autres visitant le domaine — Aucun Receveur du Domaine ne sera payé sans lettre du roi avec Signet et Signature de 2 ou 4 Conseillers du roi spécialement désignés à cela par le Receveur Général faite par le contrôleur et Trésorier à Paris.

Remplacé en principe à l'administration des aides le produit de la Gabelle monnaie était son but d'en faire et il était devenu presque le seul. 1374 Il envoie fabriquer de la monnaie en Bretagne [illegible] principalement, il y avait des hôtels des monnaies Maîtres monétaires et des Clercs des monnaies. A Paris les maîtres généraux (Ord. fév. 1378) (VI, 783) Il y en aura 6. Ils à Paris recevront les comptes Iront visiter. A tour de rôle on voyagera. On se partagera le territoire sans retourner aux mêmes endroits. Encore une administration distincte. Des Monnaies (Ord. 12 juillet 1372).

Le roi s'est occupé beaucoup des forêts (Ord. VI, 141) Le fond des forêts est mal gouverné par la coutume damnable des maîtres des forêts. Il y en a trop Il n'y en aura plus que 6. dont le grand Veneur. Nommés par les gens des comptes — (VI, 783) 4 pour les forêts 2 pour la cour.

A côté et au dessus de ces administrations il y avait la Cour des Comptes ou les Gens de nos Comptes, Réunis et puissance extraordinaire — Compétence extraordinaire.

1° Composition de la Chambre. (Ord. IV 467 note c. V, 403 cité de nous. V, 663) Les membres propres dits appelaient maîtres ordinaires ou Conseillers — puis de clercs plus tard auditeurs. Leur nombre les maîtres.

ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE

h clercs et 4 huissiers (I 3, 75 VI 238 - VI 399 469) Cette dernière partie domaine et de comptes aux eaux et forêts et [illegible]

Les comptes devaient être vus d'abord par les Clercs d'audience ou les petits Clercs, chargés de faire les droits - ensuite ils font rapports en haut au bureau - lus et examinés au long - Aller + visite 2 bureaux : seul les Clercs devaient être présents tous le monde était présent - 6 Conseillers du roi et 2 trésoriers devaient assister à la Rotière des comptes - Aucun des maîtres ne verra seul les comptes d'un pays : on ne verra pas les recettes et les ventes d'un autre ou parent d'un maître, ils ne verront pas les mêmes comptes. Opposition inefficace blessante. (ord. de janv. 1629 du roi Louis)

Fixation attributions - vérifie les comptes (V, 647 art 5) reçoit le serment du lieut. gen des aides (IV 719) instruction pour les vicomtes de Normandie. (V, 183) reçoit et enregistre les registres de contrôle des contrôleurs de recette royale (VI, 126) les registres des clercs. Il perçoit donc les comptes.

En même temps attributions administratives. Nomment les receveurs en Languedoc (V, 122, 5) règle les gages d'avocats et procureurs du roi, fonds les changements de ressorts. Veille surtout aux baillis et sénéchaux des lettres du roi. travaillent à la réformation des forêts (VI, 467) envoyés en Languedoc avec larges attributions pour le domaine et la guerre : car l'administration surtout du domaine est la Cour des Comptes.

Véritable gardienne du domaine et revenus - pouvait empêcher les aliénations, les dons, - Quand le roi déclare que tel pays ne sera jamais séparé du domaine. La Ch. des comptes enregistre - de même les annexions (île d'Oléron) envoie visiter les terriers en Normandie, appartenant au roi : Commission très sévère fait relever les bailliages et sénéchaussées les fiefs et arrière fiefs voyers

des ports, chaussées, routes, eaux et forêts, et enterrent de leurs petits valets : enlèvement des bois coupés : transport de l'usage (coupe de bois). Les verdiers et gruyers leur versent cautionnement. Les maîtres viennent à leur audience leurs comptes -

Des monnaies la Ch des comptes fait les essais de monnaies se font à la Ch - Le roi avec son Conseil se transporte chez elle toutes fois qu'il y a objet de monnaies -

Quand un duc était anobli, les lettres d'anoblissement passaient par la Ch des comptes : de même pour les lettres de naturalisation, de légitimation, d'anoblissement : le roi ayant des droits sur tous changements. La Ch connaît des rapports entre les évêques et le clergé et de tous officiers ait saisir la temporalité en cas de conflit : atteste l'hommage rendu par les gens d'église. Quand on supprimait d'une commune, avis donné à la Ch des comptes. (Vallon de Noirmoutier - Roy).

Sorte vérification des dons du roi : protège le roi contre l'envie de trop donner - Ord. IV 498 - pour le Dauphiné. Le roi ordonne aux gens de ses Comptes de voter les lettres pour passer celles qui sont à passer et refuser celles qui sont à refuser. V, 162 Le gouverneur et les officiers de Dauphiné refusent de leur payer [illegible] les gens des Comptes qui sont impitoyables - La Ch exigeait que la lettre portât le motif du don, et qu'elle fut passée en présence en la Ch (V, 539) - VI (129) Si la Ch n'a pas enregistré la lettre de don, quoi qu'il y manque certaine formule que le roi avait négligé. Le roi donne la ville et châtellenie de Bar à Beatrix de Bourbon sa tante. Il est obligé de renouveler le don (VI, 561). Un mand des gens des Comptes IV, 588 ordonne de ne pas leurs comptes des lettres non vues par elles. Quand elle contient elle fait l'inventaire

ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE

(V, 198 -- 250) VI, 56 -- Le roi informe la Ch. des Comptes de tout ce qui s'est fait de la guerre (V, 1143 -- V. 354 art 8 -- 31 mai

La Ch. des Comptes décide en dernier ressort des évocations de fiefs -- Exemptions d'aide (VI, 165 ord.) Privileges accordés aux Eglises (V, 604 Evêque de Meaux) Sauvegardes royales abbayes et Eglises (V, 336) VI, 144. St Denis - Chartreux de Villeneuve près Avignon - VI, 490 - La Ch. des Comptes refuse de ratifier le Contrat d'amortissement par le bénéf requis par Notre Dame (V, 598)

La Ch. des Comptes connait des privileges accordés aux étrangers, aux différents corps de metiers, aux foires - mesure des assignations faites par le roi. Chose extrêmement compliquée - Après St Louis, la Ch. des C. ne put prévoir les dépenses, ni même les recettes. (Ord IV. 504) parle des réparations au Palais de Justice et à la Ste Chapelle, à la Ch. des Comptes; (Ord. V, 481) VI, 169 - Exemple de vérification des Lettres royaux

Une Ch. qui avait tant d'attributions devait avoir une juridiction fort étendue. En effet: mêmes conflits avec Parlement V, 662. La Ch. des Comptes connait de crime de fausse monnaie IV, 559, 612. Elle avait juridiction sur les Seigneurs justiciers qui auraient perdu un domaine IV, 749 - Juge des cas de noblesse douteux VI, 126. Connait des affr d'amortissement de franc fief VI, 172, 3. art 7 et 8. Contrat - usures VI, 9 Voici le Conflit. La Ch. des Comptes IV, 419 avait les gens du Parlement et donnait les reçus de gages: elle avait retenu les gages des huissiers au Parlement IV. 603. VI. 140 La Ch. des Comptes a condamné un greffier à 600 d'amende et prison jusqu'au parement. Les biens ont été vendus. L'avocat du greffier proteste et attaque la Chambre. Elle fait arrêter et il doit venir demander pardon au bureau de la Chambre. Ajournement au Parl. Violence [illegible] de la Ch. des Comptes qui a gain de cause. Souvent on ne sait pas vraiment à qui s'adresser. V, 27

mens fans de vérifier à la Ch des Comptes de voir sur même
mand. 280, 274, 455 — 980, 987 — 992 — Le dernier
mot est toujours au roi, mais il y a contre poids utiles 880 —
L'ancienne monarchie était tempérée uniquement par
les institutions monarchiques : Charles V, Louis XI, Louis
XII. Louis XII ressemble beaucoup à Charles V, et
a comme lui énormément conseillé. Les peuples
adorent beaucoup cette royauté.

Administration provinciale des finances.
Pour les aides documents très nombreux, parce que les
impots sont nouveaux, comme permanents.
Il avons heureusement arrêt 1576 une très
importante ordonnance (V) — Commission donnée à
2 réformateurs : tableau de toute l'administration
provinciale des aides.
Le dont on entendu clameur qui plusieurs elus,
grenetiers contrôleurs receveurs Capitaines commis
jaugeurs chatelains prevots majeurs echevins clercs
d'elus sergents marchands de sel receveurs collecteurs
porteurs de rançons de pays de achat ou vendement
de forteresses, d'emparement de nouveaux forts ou
reparation d'anciens de armée de la mer et autres
personnes de divers états et conditions non officiers et
autres . . . pour les aides . . . Ceci qui s'est fait
comme perpétré . . . cruis etc etc en appliquant à
leur profit les revenus. Le roi reprend chaque fois
d'officiers et désigne les attributions de chacun, ce
qui est très rare.

Les elus défraudent et tachent de perdre notre
droit par faveur désordonnée, corruption, collusion
. . . . ils baillent les fermes — sciemment et à
profitablement à qui il leur a plu — et pour moindre
prix. Aussi les élus baillaient les fermes et exigeaient
cautions — s'associent aux fermiers et donnent les
fermes à leurs parents ou serviteurs. Ils refusent
ou cachent les encheres — Tout des Comptes fau-
drait voir où ils chevauchent.

ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE

Les elus et receveurs font un prix d'eau plus qu'il ne devraient — ont perverti jugement. Soutenu les coupables grevé et opprimé les simples et les innocents (donc ils avaient juridiction)

Les receveurs ont rendu les fermes des aides à moindre prix qu'ils n'avaient levé — (sur la clé des comptes).

Les receveurs et elus ont fait des terres en vente et les Dict. Etats pour eux et à leur profit — se sont appropriés les amendes — ont fait attendre les gens ayant des assignations du roi sur leur recette. ont acheté de lettres d'assignation pour moindre prix qu'elles ne valaient — sur la durete des assignations sur eux faites vendaient chevaux harnais vins denrées marchandises plus qu'ils ne valaient — vendu la monnaie à plus grand prix qu'elle n'est ont fait le commerce avec les deniers des aides — pris de profits sur les debteurs retardataires — se sont fait payer.

Les gabetiers ont pris et donné du sel aux gabeleurs. Ont pris pour les amendes. Et ont mis à leur office des creatures non resistantes, en contenant à toucher leurs gages

De même visiteurs commissaires élus d'élus.

Les capitaines des bonnes villes et chateaux ont pandé sur les forcées qui garde etc.

Les officiers municipaux ont pandé et accepté des pots de vin grevé les pauvres, epargné les riches.

Sur ceux qui se sont enfuis de rançon de pays achat de forteresses etc ont volé — ont eu profit des prisonniers Ceux de la mer ont pandé sur les prises —

Les sergents ont commis des exactions abominables. Et cela explique les cris du royaume et des Etats Generaux. Ils prennent exces[illegible] salaire pour le fait excellent ceux qui ne doivent rien — emportent leurs effets.

Le Courroux tous ont fait de grands dommages — Et le roi envoie 2 commissaires de certaines diocèses — Ils feront crier de ne pas composer avec les officiers du roi et de venir de plaindre des abus. Ils les ajournent pour suspendre de leur office. Les commissaires prendront l'office à plein sans figure de jugement et ceux qui seront pleuvis au roi. Defense et faute de faire des supplices en faveur des officiers, de ceux

elles varient

m. 1539 - Fraude sur les sauf-(élus)
m 1076 Reçoivent les plaintes de fraude etc
m 949 Assignation sur les amendes des audiences des
élus et des receveurs.

receveurs - ord. av. 1374 (VI p. 42) reçoivent les serments de
leurs cautions.
Y a-t-il une circonscription financière? On croirait
que c'est le diocèse - mais le mandt de Guiscard - 816
(1364) 285 - généraux trésoriers commis en la duché de
Normandie - 668 généraux conseillers - en Basse
Normandie - officiers temporaires - la Normandie des
généraux élus et receveurs généraux : aux diocèses de
Rouen et Lisieux - 397 receveur général p. 6 diocèses
de Normandie et un général élu - Mais le diocèse n'est
pas la circonscription - 95 fois le doyenné 95 fois la vicomté,
7 fois le bailliage.
668 élu en même temps receveur de contributions
lui même - Administrations spéciales à tel instant.
Officiers de finances beaucoup trop nombreux -
Abus du roi - 1379 ord. VI. 640 - Quelque multiplication d'officiers donne quelques fois confusion.
Donc officiers principaux des receveurs - généraux
Contrôleurs (complications inouïes
Derniers malheureux très souvent, sur comptables.
m. 345 - 655 - On vend leurs biens en la même prison.
678 735.
très souvent réformateurs envoyés, gens attachés
au roi - 931. 927 clerc et notaire du roi 1049.

7 juin

Charles V. pouvait soumettre l'armée féodale - en
qualité de roi appelle tout le français. Il n'a pas un
l'un ni l'autre - Convocations locales seul le
général, armée soldée, comme Philippe le Bel.

ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE

Ordonnance Janvier 1373. V. 639.

Les capitaines volent en effectif, ne payent pas leurs
communs, ne chevauchent pas, laissent piller
I Nomination d'inspecteurs par les officiers supérieurs
pour les troupes - Serment exigé
II Dispositions morales - on doit faire son devoir, faire
les choses comme pour soi.
III Connétable maréchaux etc s'accorderont sur le rôle que
les hommes présents et armés.
IV Ne recevoir que des gendarmes en état de bien servir.
V Si un homme disparaît ou quitte, on doit en donner avis au
trésorier des guerres.
VI Serments: ne pas partir sans congé ne faire
dommage aux gens du royaume.
VII Ne rien prendre de les villes fermées sans payer.
Retour au pays aussitôt après le cassement
VIII Capitaine responsable
IX — obligé de faire réparer les dommages.
X Faire retirer tous ceux qui ne sont pas de métier (pillards)
XI Jugement par corps en compagnie chacune en son part.
Comptes des payements après le cassements
XII -
XIII Les compagnies seront de 100 hommes -
XIV Les capitaines de 100 h avec leurs gens seront ordonnés et
mis sous le gouvernement des lieutenants chefs de guerre
et autres officiers
XV. Si un capitaine, il faut des lettres du roi ou maréchaux
XVI Don de gages par le capitaine au dessous de 100 h.
XVII Aussitôt la revue faite. Une compagnie doit aller à son
porte
XIX - Serment d'observer l'ordonnance.

M. 624 - Mesure appartenant au propre à Charles V. Les
gens d'armes qui servaient seront mis de chaque
diocèse par un capitaine. Il faut que le capitaine et les
soldats se connaissent.

Hiérarchie - Lieutenant Connétable Maréchaux +

maitres des arbalétriers Capitaines des gendarmes. Les lieutenants
passent en 1er pour être des fleurs de lys -

Le lieutenance ne tient pas par les militaires : duc d'Aquitaine
duc de Bourgogne duc de Berri - Le Ver. Languedoc -
le 2e mai 1366 en Picardie Comte Lancaster - Le
2e lieutenant general du roy p le fait de la guerre. 495
grand commandement militaire.

Connétable - 655 autorité reflet de celle du roi -
Arnoult d'Audenehan - Jehan Lemaingre Jehan
Mouton de Blainville - Louis de Sancerre - Maréchaux
de France - 828. 1186 -

Capitaines chatelains 655 nombreux allemands - Commissaires
du roi.

Grand m des arbalétriers parent de la M. et Or de
V. M 95 - Capitaine général pouvoir de garder et surveiller
le pays. Autorité sur les capitaines, peut les mutes :

Mais organisé : armée intermittente.

Energie de Ch. V : Pré Levée grand d'argent de l'état
des forteresses du royaume (1364 478). état de siège.

2e Quand il y a un seigneur en lutte avec le roi
en face de l'ennemi - Lieutenance du roi 854 - précautions
p la garantie du pays -

Impossible de savoir ce qu'ont coûté les guerres
de Ch V - Pré cher malgré les efforts du roi - Les
Recours de guerre, institués par Philippe le Long.
57 fait le compte des Capitaines - 60 - reçoit l'argent
du receveur général des aides. 286. 308. Vont
pas pour chercher l'argent.

Les receveurs des montres sont multiples M 533
Le contrôle et le même système Paris envoie à l'armée
par le roi - Une partie de la guerre. Mais ne change
pas tout un exercice partiel. Il consulte toujours
grands ord demande sup : se rendre près avec le Conseil en
sur là avec les chefs d'office de nos guerres »

ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE

Inscrire stratégiques prises aussi en Conseil 106 1369
Etat major général permanent

Il a transformé la France en une multitude de camps retranchés avec une armée bien réglée et bien munie partout préparation à la guerre.

Ordonnance sur le jeu de l'arbalète de la ville et les compagnies. Charles V arme le peuple et en a un secours précieux. Les compagnies d'arbalétriers existaient avec privilèges 1369 Coup de Louen / ord. VI §88 ils sont 50 obéissant au maire et au roi pour la défense de la ville. Exemption de charges. Laon 1368 Paris 60 compagnons 68 - Laon 67. V. 13. 66 Reg. Connétablie nommé par le roi. Choisit 25 compagnons - pour 2 ans. A le moment il nomment eux mêmes leur connétable et y avait de gros marchands. En échange ils doivent servir partout où le roi voudra les appeler.

ord. IX. 389. Ils étaient payés. Outre eux milice municipale : quartenier.

Passage de Juvenal des Ursins 1386 parlant du renouvellement de l'ordonnance sur les jeux. Au jeu de canon les archers de Rouen furent tellement hués à l'arc qu'ils surmontaient à bander les Anglais - - - Et en effet si ensemble le fussent mis, ils eussent été + puissants que les princes et la noblesse pour le fait emporté par le roi qu'on voulait et seulement qu'il y eut certain nombre en une ville en pays d'archers et d'arbalétriers. Et après commença le peuple à jouer à d'autres jeux et esbattements comme il faisait auparavant.

Marine.

Une vraie marine sous Charles V. Il fallait que le domaine touchât à la mer.

Il y a des amiraux Jean de Vienne - 1009 Jacques de Vendeuy — vice amiral de la Languedoc. — Du Montier — Jean de Biscaye 1392 qui a été au devant des flottes de Castille et Portugal envoyés à notre aide contre l'Angleterre.

Sluseurs chefs de galère 769. Constructeurs 769.

30%. Constate l'existence de la flotte. Le roi la dirige (av. 1369) - Répare une descente en Angleterre. Centre d'approvisionnement à Rouen. 689. Nicolas de Mauregard maître des garnisons et vues de l'armée de mer. 694 un autre à Harfleur. 696. un autre fait les achats 693 = 781.

Mauvaise administration. 1009. Commissaire général de la marine.

Ord. VI. 218. VI 238. Sur les eaux et forêts, p la marine.

Flotte très soignée.

Des comm partt ordre, surveillance, régularisation

Le roi se fait tenir au courant de tout de la mer.

Commerce et industrie.

Petits places en Europe au XV^e siècle. Causes historiques très lointaines.

Après la chute de l'empire et tt ce qui a suivi l'ouest a cessé d'avoir le commerce. Il n'y en a plus qu'à Constantinople. Les Italiens, les Arabes, les Allemands les Slaves. Sous Justinien la soie - Seuls les Arabes peuple commerçant. Leur empire explique leur commerce.

Donc tt le commerce et le pays du commerce au bout de l'orient.

Les Croisades modifient cela. L'Italie profite déjà la première: Venise Gênes Pise Amalfi Florence y-t-industrie - Pendant ce temps en France, fonds sans du régime féodal, incompatible avec le commerce et l'industrie: ni villes libres ni confédération de villes: tt pour la guerre.

L'initiative des villes a fait des choses merveilleuses en Italie en Espagne en Allemagne: rien en France: il fallait que le commerce et l'industrie

ECOLE NORMALE SUPERIEURE

furent un marché en France comme et le reste - Sous
le rétablissement fut très peu [illegible] - taxes sur le transport
taxes sur la vente.

L'empire romain connaissait les douze portoria scripturae
centesima rerum venalium - Retour à la période romano
barbare. Ils sont devenus ensuite des droits féodaux, divers
et subdivisés. Le travers par terre ou par eau (droit
de transport) et coutûme (vente) - Le tonlieu et le pédiage
s'entremêlent et changent -

La taxe sur la vente se perçoit à la marché halle
ou foirail. Les seigneurs concèdent des marchés, parce
que cela enrichissait leur domaine et que cela augmen-
tait leurs taxes. A Paris (capitale certaine dès le XIIIe)
les halles furent au nord, près de Halles actuelles -
183 bâtiments couverts et St Louis halle aux poissons
Le cimetière des Innocents devint aussi un marché.
Le samedi il y avait le marché du roi - Et les boutiques
étaient fermés : il fallait aller au marché et
acheter : il y avait des marchands du nord de la France
que exposaient là -

La foire à longs intervalles - Approvisionnée de tte
une province ou du royaume Paris S- St Germain
a l'abbaye St Germain - St Ladre - St Lendit
a l'abbaye de St Denis

Foire de Lyon Beaucaire Narbonne -

Foires de Champagne - à Troyes à Provins /
à Lagny / à Bar sur Aube - Il y venait de la Castille
et de Italiens - Entrepôt du commerce d'Occident
(Allemagne, Flandre, France).

La pesage sur la vente de denrées était très facile - Pesage
à domicile. Pesage sur le liquide encore aujourd'hui.
Les erreurs des marchands de vins durent lever le droit -

2° Le droit sur le transport devenu féodaux
furent très onéreux. Les marchands obligés de passer
à tel endroit payaient un péage en faisant un détour
le seigneur ne se gênait pas faute de payer (la
foire au pont de Nilly).

de l'entrée et sortie des villes, des droits.

Il y avait aussi des Douanes intérieures et extérieures s'expliquent par la coexistence des états féodaux. Le seigneur ne veut laisser sortir de chez lui que ce qui est en surabondance. Les douanes ont persisté longtemps après la réunion des provinces à celle remplaçant les seigneurs.

Les ports, droits d'importation et d'exportation. Les droits d'exportation reposent sur cette idée qu'exporter c'est s'appauvrir. La royauté a vu que la prohibition à la sortie pourrait lui rapporter. Les ouvriers en laine achètent la protection de Philippe le Bel 1305 moyennant un droit payé par eux: il y aurait prohibition de l'exportation. Philippe le Bel étendit la chose. Empêcher l'exportation c'était impossible. Il fit payer des permis d'exportation. Institue un grand maître des ports et passages.

Philippe le Long qui a organisé tant de choses crée 3 commissaires délégués de la Ch. des comptes qui fixe le prix des permis. Le droit s'appelle le droit de haut passage.

Les étrangers protestent. Les Flamands offrent de payer 3p avec la laine: Droit de 20me. La Chambre des comptes fut amenée à faire des tarifs p. la laine, de toile et de fil.

La conclusion générale est que c'est par le privilège que s'établit le droit commun.

Sous le règne du roi Jean fut nouveau: Les aides pesant sur les marchandises: il fallut atteindre la marchandise de ceux qui ne le devaient pas: de là des provinces réputées étrangères et des douanes intérieures.

Puis point de vue économiques mesures fiscales

à importation ne payait que fort peu. On attirait la production étrangère.

Autres charges et droits.

1° Jauban redevance annuelle du jour de la mi-août à la reine des Ribauds et coutume que le prévôt aurait par cheval — (sorte de patente).

2° Taxe sur quelconque métier de commerce ou autre — Corporation existant à Montpellier en pleine force au moyen âge. Seigneur maître du métier faisait payer en vendant un métier.

Ch. St-Louis Thenn Boileau a écrit le livre des métiers. On y trouve la liste de ceux qui appartenaient au roi et qu'il fallait lui acheter. Forgerons serruriers (par la fame non le manche) etc. — Merciers fauchers, cuisiniers — Bouchers privilégiés et très puissants. Boulangers au grand panetier de France. Drapiers et tailleurs au chambrier du roi — Barbiers au valet de chambre royal barbier.

Droit de pesage et de mesurage. Le roi avait la garde du poids et de la mesure.

Monopole de certaines industries. Les banalités. Moulin four pressoir. Paul qui Paris a été enfermé dans la cité et a reçu d'un marché au grain et de la tour forte et les boulangers sous les Aug- ton plus chaque seigneur a le droit de avoir un four.

Le seigneur féodal a retenu le droit romain de fixer le moment de la moisson et de la récolte seul le seul de le faire avant le seigneur ne vendre avant le seigneur.

Le roi a la prétention d'être souverain voyer et songera à diminuer les péages: et établira des fours.

Ch V s'a rien innové. Mais a accordé un grand nombre de privilèges: ce qui mène au droit commun.

1° Privilèges commerc. aux sujets du roi

2° — aux étrangers

3° — de cheminer aux étrangers.

4°. Commerce intérieur
5°. Import et export –
6°. Industrie.

1°. Privileges aux sujets du roi – Commerce en franchise
à le royaume ou une partie du royaume – Pas traité de
raison economique (V. 196. Ordon.) accordé aux gens
du Sanhédrin par raison politique. (V, 705) Noyen utile
les habitants pour raison politique s'obtiennent.
Les habitants de Calais chassés par Edouard VIII (IV. 607)
l'obtiennent aussi 1347). – Souvent réside où il leur
plaira, marchandises ouvrir franchement et librement
sans payer peage, travers, coutume finance ni importation
etc – ou ils voudront vendant menant portant que
ce soit à l'étendue de notre royaume.

Pays par le Languedoc seulement et par Dauphiné
de Provence).

Grande difficulté par ces privileges (Mand 714 a) des
officiers royaux refusent de les respecter et veulent
faire payer (1644)

Les privileges aux étrangers sont antérieurs à
(N. V. – Déjà Philippe le Bel les a attirés (Ord. N.
668) les Italiens à Nîmes. Droit de sauvegarde
royale – droit de change – d'avoir des consuls à Nîmes
privilege accordé à la demande d'un habitant de
Plaisance – Pas question d'exemption de droit à payer.
(V 761) – Exemption de droits – droits économiques de
(N. V. Privilege aux marchands de Plaisance importation
libre.

(Ord. V. 491) Privileges très étendus pour les Castillans
Estremans mêlés. Protection royale. Autorisation du fer
au grain de eaux par le chemin. Pouvant travailler les
jours de fêtes. Ni droit d'épave, ni droit d'aubaine

ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE

Confirmation de droits aux Portugais -

Permis de séjour. Mariage menant au droit commun VI. 345, 652. 550, 578.) Bernard menenatte de Lucques at bourgeois de Paris.

Of l'importation et l'exportation et Règlements divers nombreux ord. IV, 502 - Les vaisseaux qui pourront apercevoir la lumière d'Aigues Mortes viendront y prendre un denier. IV, 79) Lettres de marque - VI 206 - Brabant Flandre Hainaut Lorraine envoient des lainés VI 208 marchands forains. Payant les aides avant de quitter le pays d'aides. Montpellier IV 670 - art 4. La Rochelle IV 574.

Interventions le roi intervient pour donner l'ordre d'ordonner par tout le royaume les droits dus le marché V, 470. - V, 311. V 414. art 8e (impôts intervenus sur la marchandise Répatours et Courds V, 70 il faut en supprimer 3/4 au) -

Intervention en nouveau -

Le roi réclame - installations des métiers etc. V, Lettre au prévôt de Paris. Il intervient à chaque instant pour les Choses industrielles - V 441. Règlement des barbiers V 530. Corporation des barbiers en guerre avec celle des Chirurgiens le roi intervient

Ch V. Des rapports avec la féodalité l'Eglise et la Commune - 14 Juin

La royauté a usé de trois sortes de moyens contre la féodalité qu'elle dominait par son propre droit féodal. Le roi est le souverain fieffeux et n'a jamais été faible depuis matériellement - Les légistes du XIIIe et ont les principes de la loi romaine se trouvent les légistes cherchent à user de 2 droits.

I. Relations de Ch V. avec les féodaux laïques

Ancienne féodalité Contemporains des rois n'existe

Auvergne plus - le duc de Bretagne n'a pas de relations
normales avec - Mais il y a une feodalité nouvelle,
l'apanage : elle n'est pas encore redoutable -

Il V a préparé la grandeur de la Bourgogne
par le mariage de l'heritier avec l'heritière de Flandre -
l'avantage le duc de Berri, le duc d'Auvergne - Le
duc de Bourgogne comme tel n'est pas à craindre
beaucoup; Vis un fera en Languedoc et en droit aux
autres grands fiefs - Dès Auvergne et la Touraine
il garde le pas totale Superiorité : en Auvergne
prise de regale - Expression vague à dessein - Cependant
Ord. VI 477 - (Cession de Montpellier au roi de
Navarre) + mobilier au garde de Souveraineté etc -
- - - lesquelles sont ici appartenant au roi par tout son
Royaume - Enumeration 479 - Un certain nombre
d'Eglises sont réservés, et une abbaye - 2° - Le gouverneur
aura la connaissance de tous les crimes de lèse majesté
des infractions de Sauve garde du roi - de la fausse
monnaie - des contrats faits sous le Sceau Royal -
4° - de la monnaye - 5° - de faire payer les dettes
Royaux, tant des aides comme autre 6° - le roi seul
aura le droit d'accorder des lettres d'état de nobilitation, de legitimation, de Sauve garde 7° - remission
de crime - 8° - la remission faite, il n'y a pas
appel 9° - à lui seul appartient d'octroyer nouvelles
indictions - 10° - droit de bourgeoisie 11° droit
d'amortir 12 - droit d'ordonner foires et marchés -
Sauvegarde aux allans venans et demourans - 13 -
Connaitre du corps de l'Université de Montpellier -
14 - les officiers du roi percevront : le roi de
Navarre aura la moitié des aides -

ECOLE NORMALE SUPERIEURE

Cour Ch V. le sire de fleurs de lys ne sont pas encore
de trop ; au contraire des serviteurs très adroits et
très devoués - fin très nombreux — Gd - duc de Bourgogne
commande devant la charité - 128 - 229 a -
569 - encore commandement. 55 (1369) le duc est à
Rouy avec une armée royale 554, — 564 tient aussi en
Picardie - De même jusqu'en 1379. et pour Jean duc de
Berri, pour Louis d'Anjou, pour le duc de Bourbon etc.
Assistent aux assemblés de notables - au parlement au
grand conseil - aux armées - de tout maintenant sur
droit de leurs domaines -

a autorité royale s'exerce sans contrôle, avec précaution
pr. justice, finances, guerre —

1° Le tribunal féodal laisse appel au roi - Point
gagné depuis très longtemps - dès Philippe Auguste. Ch V.
et Ph le Bel ont profité de ce droit pr la Guyenne
en 1368. à son octroie au comte de Périgord qui appelle
à lui du prince de Galles, une somme d'argent pr leur la
Campagne -

Pardonne un droit de la souveraineté et la pensée du
roi - Elle épargne certains criminels, pourvu qu'ils
fassent soumission - en 749 (la comtesse de Bar) en 989
le roi intervient quand la paix faite par lui entre
vassaux n'est pas observée - (au Comte de Flandre
Arras en vassal, malgré la guerre Flandre) en 1985.
- 1988 à Louis de Namur et plusieurs empereurs -
1296. veut dire de choses très dures et écrit à la Comtesse
de Flandre pour son mari -

Cependant le droit de guerre privé subsiste toujours
V, 21 art 10. 1306 si Plusieurs nobles de notre Royaume
. . . . . sous ombre de guerre prennent les biens des bonnes
gens. Ils défendent que on prenne aucune chose
sur leurs sujets et sur la notre - " le droit est reconnu

& les deux veulent faire la guerre — & sous et Sh de Bo[illegible] n
ils avaient cependant interdite.

2° Finance et guerre — l'autorité royale perdit part et ses bés formes — S'il se fit envoyé des Collecteurs chez les vassaux pour lever les aides malgré le droit par perturbation d'abord, ou par force c'est toujours la même chose — Ensuite on accorde aux Seigneurs une partie des aides V 210 — n 53 — La Comtesse de Vaudemont a 1000 ℔ d'or sur les aides — n 536 — En Charolais les aides n'ont pas été levés. il retrait au comte. les 2 tiers des aides — n 843 — de même sur les terres du Sire de Beaujeu — 7 janvier 1471. dernier reste — alors on lui demande la permission et on lui laisse le tiers.

Sur la guerre, il n'y a que la guerre royale, ordonné et payé par le roi — Aides pécuniaires faits par le roi pour faire la guerre — Comte d'Alençon de Vendôme, Comte de Perigord de la marche, Ivry Montmorency pour forteresses ou indemnité de — Solde de la garde même de leur seigneurie — n — 940 — Les lances à la solde du roi pour garder le Comté de la Marche chez le comte. 854 exception pour personne — Inspection des forteresses surtout excepté les pairs de France et les bailles desdits pairs assemblement simplement, s'ils n'y sont pas, on les fera et de même.

Et ceci s'applique à la feodalité ecclésiastique en tant que féodalité.

Sur l'Eglise. Donation très nombreuses — Eglise de Rouen : Revenus importants — n 40 f. frères mineurs de Sens 974 — Eveque Mor qui en sacre Sagittaire Ebertus .... Vigilant. Beaucoup de dons de 1000 ℔. Les prodigues

ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE

Beaucoup de lettres de sauvegarde. Maintient le droit du roi en face du pouvoir ecclésiastique —
Ord IV. p 761 - Ordon du 1er Jean renouvelé par Ch V. Les ouvriers mauvayeurs doivent leur travail, condamnés par le tribunal ecclésiastique. Le roi ordonne la levée des excommunications et leur saisie comme dette des temporel.
Cum ratione stet (V, 685) omnis temporalitas, tam jurisdictio etc - a nobis tenenda et tenori de liet hommage dont [illegible] fait au roi - des ecclésiastiques le refusent on de la leur est donné, union à saisie du temporel
Ch V a fait composer le songe du verger, très parti contre l'Eglise. La royauté ne croyait pas le trouver assez haut qu'elle en était elle même l'appui -
Les communes -
Ch V. Est montré favorable aux libertés municipales et étendues peu à peu mais beaucoup de ces ordonnances par très nombreuses mais très importantes.
Ch V a rétabli une commune à Angoulême V, 581 par reconnaissance - confirmé Rouen V 78. Dijon 287 Montreuil sur mer 619 - Mailly le Château 713 Coulanges la vineuse 665 - Auxerre VI, 416 - Sous certaines restrictions très curieuses le roi veut d'acquérir le conseil - Le roi ne prêtera plus le serment en personne - Il protège les communes contre les officiers royaux Abbeville VI. 670 Lille IV 563. - Le roi supprime les communes à leur prière. V, 662 - Commune de Roy - les habitants ne veulent pas revenir tant qu'il y aura commune, les habitants deviennent serfs en prévôté sans moyen. V. 334. Commune réduite par la guerre de 300 feux à 30 - Communes supprimées rétablies par le roi V 168, 4 - Serfdom - Sages modifications à l'ancienne Charte. Adoucissement des mœurs visible. V. 130. Douai
Relations du roi avec la ville de Tournai III 91. note 8.

1187 Commune - supprimé en 1191. Philippe de Valois le rétablit. — IV. 652 - les juifs rechercher etc demande au roi modification - enquête. Forme d'assemblée législatives — IV. 648 sq - affaire économique - les tisserands étrangers n'entreront pas à Tournai - Réclamation, parce que cela arrête le commerce et les progrès de l'industrie. On demande la permission de révoquer les lettres royales d'autorisation et ce n'est que lorsque l'on l'a, que l'on révoque les lettres.

IV 706 V 372 - Discorde entre les gros et petits bourgeois - Le roi cherche à faire la paix et finit par supprimer la commune 1366 - bien plus tard il la rétablit. Préambule explicatif: enquête faite - rétablissement.

De la commune commune de la fief le roi garde les droits souverains.

Ainsi personne n'est soustrait à la domination du roi - Hors de chez lui, avec des précautions il est comme chez lui -

Conclusion

Ch V n'a rien innové en rien - cependant très remarquable - La royauté sortait d'une crise - Et la grande besogne était faite Devenue de féodale administrative. La royauté avait des organes, son caractère de royauté sacrée. Il y avait eu en 1355 réaction contre elle et elle n'avait pas résisté - Mais Ch V agit il en roi absolu avec le Conseil et les Assemblées de Notables - cependant contrôle des officiers du roi -

18 Juin

2 documents marquant le caractère de l'autorité royale sous Charles V. VI 26. 1374.

Une demande ayant rapport à la majorité du roi

On voit par cette ordonnance que la royauté combattait beaucoup.

Le duc d'Aiguien sera régent au besoin. V, 3e ff.

La tutelle est donnée à la reine et à l'autre jeune homme VI, 46. A tout + les grands faits sont faits par conseil de sages hommes tout + ils sont surs et certains. Conseil de tutelle : evêques archevêques et abbés - formant une sorte de conseil privé de Ch V. puis le grand chancelier, le connetable comte d'Harcourt Barrebaut Couci. Clisson - maréchaux - ancens et amiral Jean de Vienne - Guillaume de Craon et Philippe de Mézières. Pierre de Villers garde de l'oriflamme - 2 chambellans — 2 presidents du parl = 1 chevalier le doyen de Besançon 3 conseillers 2 chevaliers le maître de la Ch. des Comptes un general conseiller des aides, 6 des plus notables et suffisants bourgeois de Paris.

Congrès de Arras 1435 Très curieux p la politique européenne générale.

Grandes ordonnances de Ch VII.

Pragmatique Sanction de Bourges.

Le grand schisme durait depuis 1378. 3 conciles de Pise de Constance de Bâle avaient voulu y remédier : faire la paix, combattre l'hérésie, réformer l'Eglise in capite et membris. Wiclef et Jean Huss détruits. on se croyait tranquille. Il y avait de la cours papales d'épouvantables scandales, incroyables.

La maxime fondamentale de ces conciles est que le Concile est supérieur au pape — de là la mauvaise volonté des papes — Le roi défend aux prélats français de se transporter à Terrade de Bâle — et réunit un concile en France à Bourges. Le roi voulait faire une Pragmatique sanction entre les 2 rois de privilèges accordés aux villes. Bedford consulte les Etats Generaux — Charles VII en fait autant

J'ai beaucoup [illegible] beaucoup de documents de Pelagius — à publier 1138. Voir Pragmatique non publiée.

Deus a elabit le royaume [illegible] en partie protéger l'église et pour exercita canctorum atque patrum decreta salubertina — Il rappelle la réunion du concile de Bale, qui a publié certa decreta certasque ordinationes et statuta solemnia et a demandé au roi de faire exécuter ces décisions. Le roi en a délibéré avec archiepiscopos, episcopos capitulia notabilia abbates decanos, præpositos, cleroque prælatos et ecclesiasticos ac divini et humani juris magistros doctores et scientificos viros universitatum studiorum generalium — les princes du sang, magnats, proceres, per totum regnum ecclesiastici et seculares de magno consilio, — l'a été décidé que les décrets du concile de Bale seraient acceptés avec [illegible] modifications.

1° ordonnance de plague de réserves — des expectatives. Elles emportent. La réserve était le droit du pape à la collation de certains bénéfices vacants à devenir vacants pendant que le titulaire était en cour de Rome — puis pendant le voyage pallia et retour de Rome — puis pendant la vacance du [illegible] siège

2° pape, avant de prébende dont il disposait par avance — Expectative. — 3° Eglise de France a été mise au pillage (XIII. 267 Ord.) par les 2 droits bénéficiers indigènes, étrangers — Annate première année d'un bénéfice vacant —

Eglise et Etat étaient d'accord contre cela.

Art I du Concile de Bale accepté — Souveraineté du concile œcuménique

II Suprematie du Concile sur le pape.

III Election capitulaire. très importante. contre le pape.

ECOLE NORMALE SUPERIEURE

- D la cathédrale il y aura une prebende de théologal
que sera accordé aux docteurs licenciés de l'Université

Abolition des reserves en faveur aux gradués
d'honneur, droits etc.

Nomination des Cardinaux fixé à 24. au moins 50 ans
notoriété. Négotiations de Rome

Ordre et décence à la célébration du culte. Défendu
tout de les égorger.

1562 - Procession de la fête Dieu à Metz, d'un
reglement du roi René - Le guet, la Croix - fils
Croix qui défendait d'adorer le veau d'or - des
Lépreux, la Reine de Saba, des diables -
- Les Rois mages et leurs pages - le roi Hérode et
les Innocents, les Apôtres - le Christ -
les Sauveurs les prêtres - drapeaux - le bâtonnier
Pape de la Caboche - lieutenant du prince d'amour -
le Diable -
la Mort avec la faux -
- les Comédiens -
fête des fous: un fou évêque ou un jour donnant
la bénédiction -
fête de l'âne de Balaam - Nabuchodonosor, la
Sybille - Sarbaudien au N de la France -
Jour interdits - on s'amusait beaucoup -
- disparus de Paris, subsistent en Bavière un peu
de la Vaudre française -

- Decret contre les concubinaires -
Ordre et discipline recommandés - ne pas abuser de
l'excommunication et des interdits -

Edit de cette pragmatique qui a constitué l'ancienne
église de France - indépendante du roi et du pape
quoique dépendante des conciles oecuméniques - Elle
existe par elle même - c'est une église de France. Les
français sont très fiers d'être sans reproche

et Institute

Peu de temps après cette Constitution de l'indépendante Eglise Gallicane 1619 XIII 306 Organise la Gendarmerie française d'une façon définitive. Liste des chefs importants de l'histoire de la maison française.

V. Analyse - Table des mat. XIII.

Armée permanente - Capitaines nommés par le roi choisissant leurs hommes - Défense de lever ou conduire gens de guerre sans lettres patentes - d'avoir + de 1 archer que la Commission ne le porte - de faire - de rançonner marchands - De peine de mort

Garnisons fixes -

Art 36 - Défend aux seigneurs et capitaines d'exiger des rentes ou de l'argent.

37. De rien exiger au delà des rentes ou devoirs accoutumés.

38 - D'empêche la levée des tailles sur leurs terres

- De la retenir.

- De mettre impôt sur les terres dans le contenement du roi.

Grande nouveauté : crée une armée permanente et donne d'une façon permanente aussi le taux à payer cette armée. Indirectement les Etats Généraux font autorisé. à regard à la 2 instruments nécessaires du pouvoir absolu -

Ord d'ar. 1448. XIV. 1 et 2 - Elle institue la Franc-Archers

Elle se fortifiant, la Royauté s'attaque les grands corps qui gênent la centralisation Eglise et Parlement

Ordonnance des Franc. Archers. Semble créé d'une ~~destruction~~ infanterie nationale

21 Juin.

ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE

l par parents, vraisemblablement obligatoire de passer par
mon de docte - devant d'exercer la pairie de fete
exempt des impôts.

Ordonnance sur le fait de justice XIV. 284 sq.
Composition du Parlement - Chambre de la tournelle -
lenne de l'audience - Compétence du Parl. sur les ju
des appels - Devoirs et taxes des procureurs - des
avocats - des délais et remises - Bailli et sénéchaux
dont les appels ressortent au Parl. Compétence des greffiers
autres officiers du Parl. - Interdiction des juges par
commissaires. Ordonne la rédaction des coutumes.
les quels devront etre accordées par les coutumiers praticiens
et gens de chacun des pays de notre royaume - lesquels
leurs devront apporter par devers us pour les faire voir
et peser par les gens de notre conseil ou de notre
Parl. et par eux les decréter et confirmer - défend au
Parl. sa puissance d'autrefois - le royaume compte
beaucoup sur lui.

Il faudrait parler des rapports avec l'université
Au XIIe siècle l'Ecole de Notre Dame de Paris est
détachée et devient importante sur la montagne Ste
Geneviève. Philippe Auguste lui accorda les privilèges
qui lui donnèrent l'indépendance - Faculté de
théologie - principale - médecine - arts. Le pape
interdit le droit à l'Université de Paris. parce qu'il
attirait tout le monde.

Privilèges et servitudes.
Choisir son chef le recteur - Electeurs de la nation
pour un mois puis 3 mois - Représentant l'université.
Allant au devant d'un légat et lui faisant prêter les
privilèges - allant au devant des rois hors la ville.
Belle entrée des rois et peuplier des papes. Les maîtres
et les écoliers s'entendaient contre le prévôt qui les
fait arrêter malgré les privilèges du roi et du pape.

contre le roi à qui appartient la juridiction appelante, contre l'évêque, contre le chancelier de Notre Dame son église même - contre le pape - où elle fut battue en rodue leur de frères mineurs de l'université. En 1229 l'univ. fait le droit de se mettre en grève et alors pillage pendant une de ces suspensions le moines mendiants obtiennent des chaires de théologie - l'université voulut le supprimer. en 1256 le accepte Paul - St Bonaventure et St Thomas d'Aquin. Etudiants de tt pays. Consulté en 1308 p le templiers 1317 loi salique 1319 plaidoyer de Pierre de Cugnières: elle assiste à condamne Jean XXII Pr XV[e] siècle le mêle de gouv[t] de l'Eglise et du royaume - Or domaine Gallicane - donne les doctrines de la Pragmatique (Gerson).

Rôle d'eminence p se maintenir contre tt venant a un état politique et social. Après le schisme elle se trouva seule en face de la papauté, ne pouvant faire la bascule - Diverses universités en Europe - même en France - Mais ecclésiastique. Il devait arriver que l'université tâcherait faire les droits du roi.

Sous le règne de Ch VII - l'université est soumise en matière civile au Parl[t] En 1467 la nation de France demanda au Parl[t] la réforme intérieure de l'université. Celle ci protesta, mais le roi insiste. - (même chose aux p. d'Oxford et Cambridge) Il lui envoie un mémoire. Le Cardinal d'Estouteville procède à la réforme

Ainsi il y a eu non destruction, mais réduction et limitation du privilège. Ce qui a ruiné l'université c'est l'esprit très étroit des universités. Le collège de France (le trio grec latin) accentua la ruine

Le Collège de France fut laïque presque dès son début. Il fallait porter la science hors de l'Université toute à ce moment libertée en Allemagne avec la Réforme - en France les jésuites, pour contrecarrer l'Université, prêtre - la Révolution l'a détruite -

Louis VII a vraiment inauguré un gouvernement légal et permanent - il fut élu accidentellement

Jusqu'au moment où Hugues Capet supprimera toutes les garanties, il n'y a rien de nouveau en France.

Louis XI destruction de la féodalité apanagée. Le duc de Bretagne refusait la Pragmatique - l'appellent duc par la grâce de Dieu fondent des universités - veille féodalité -

Comte d'Anjou et de Provence - Roi de Jérusalem Château d'Angers très fort.

Duc d'Orléans a Blois très brillante cour

Duc de Bourgogne redoutable sur tous.

Louis XI a dirigé tous ses efforts contre le duc de Bourgogne Charles voulait réunir la Bourgogne aux Pays-Bas par la Lorraine et l'Alsace - puis la Suisse enfin la succession de Provence - Royaume de Bourgogne - Lotharingie Même les sujets du duc Charles réclamaient - Cependant on aurait pu faire reculer l'œuvre royale.

Rien n'a tant servi Louis XI que son alliance avec les Suisses traité 1474 - 1475 force très considérable - meilleure infanterie de l'Europe

Louis XI put garder la Guienne donnée à son frère et écarter tranquillement d'Anjou et Provence et revendiquer de la succession de Bourgogne: n'a jamais offensé l'esprit provincial; traité réunir les états Champagne Brie Vermandois Dauphiné etc. Normandie en permanence -

écoute les plaintes - eu seul compte prononcé aux Bourguignons et aux Bourgeois - Crée des Parlements provinciaux
Libertés provinciales et municipales - donne aux villes
élection de magistrats et Noblesse aux magistrats - Nimègue
Paris lui donne privilège - n'a pas peur des milices
bourgeoises - ni des libertés municipales - a considéré la
loyauté comme un office de l'Etat - dès lettre de
certains besoins généraux de la nation — n'a jamais
consulté personne -

Grand résultat: fils de grande féodalité Alliance
entre loyauté et bourgeoisie
Pendant l'héritage de Bourgogne marque une
partie etat aux Hapsbourg.

En 1484 Etats Généraux tels les idées politiques
du temps
généraux exprimées - Souveraineté du peuple - Droit de
refuser l'impôt - vote de l'impôt - périodicité -
l'opinion générale n'était pas avec eux - Le rôle de
Dans était pour le Roi.

La Constitution de la Pr. était très admirée
de Malines à la fin du XV. et du XVI^e siècle - La au commencement
Noblesse réside encore en partie à des emplois admirés
Etats: il y a des différences mais pas par la fortune
Il y a de la noblesse la haute bourgeoisie qui a
les anglais de judicature et de finance - la petite
bourgeoisie a la liberté personnelle - D'ailleurs
on peut monter (anoblis) au temps de L. XIII). disait
que l'on voit beaucoup passer de la 3^e à la 2^e
classe et de la 2^e à la 1^re. On parlait aussi
de très bas très haut par le clergé - Cancelier
Lapelle Bancos 1^er de respecter et état (l'année
de son avancement) ce qui n'a pas pas.
La popularité de L. XIII s'explique aussi par

Casse la liberté aux électeurs et les cadeaux - casse
la liberté au parlement - magistrats, salaire de leur
indépendance - Il naît pas la noblesse - guerre de longue
durée - la bataille - le font tuer sous le règne de roi -
XII tenait des comptes. Ils ouvrent heureusement
confiant très aimé et pleuré.

Si vous pouvez la royauté était très forte -
Une nouvelle a l'horizon de l'Europe quand les
guerres d'Italie commencent. Naissance de la grande
politique européenne, par la France. Regarde
les peuples commencent à être constitués: Angleterre
et France monarchique - Espagne id. Allemagne
et Italie ??? divisés - Ce seront les champs de
bataille. Les Turcs sont en Europe. Sur les
Scandinaves et les Slaves s'organisent. Il y a
des intérêts définis et des États définis. Au moyen
âge la chrétienté avec le pape et l'empereur,
la croisade la suzeraineté tout cela en bien passé.

Les nations ont compris que l'accroissement
des voisins est une diminution pour soi. C'est le système
de l'équilibre. L'objet de la politique est le maintien
du statu quo - Celui qui existait au temps où on a
commencé à combattre - quand il fallait agrandir
Chacun cherchant à le faire et les autres à l'empêcher.

La grande hiérarchie qui allait du pape au
serf est par terre. Au Xe siècle monarchie universelle -
aux XV et XVIe siècle - polyarchie. Guerre de la
polyarchie féodale française jusqu'à la monarchie -
De même de la polyarchie européenne guerre
perpétuelle qui n'aboutira jamais

Le premier empire fut l'Espagne unique
aussi à la fin du XVIe siècle. L'Angleterre ne tient
au premier rang que lorsque la politique d'équilibre
était sa vie.

l'Allemagne monarchia fautive et confédération sans
force. Grandit d'état de 1re sorte - l'Allemagne et
l'Italie ont été le champ de bataille de la France et
de l'Espagne.

Sur le Danube et la Méditerranée orientale
les Turcs menacent l'Allemagne et l'Italie. Force
imprévue - et on chercha à l'utiliser bien de + depuis
fait que l'alliance du roi très chrétien avec les Turcs.

Système d'équilibre en Europe - déjà pratiqué
en Italie entre les états différents

Naissance de la politique moderne. Ligue de 1490.
Essai de l'Italie très curieux selon Guicciardini. En 1492
Leone d'accidents. Et Laurent succède Pierre de Médicis
petit et maladroit à Innocent VIII, Alexandre VI, à
Milan Jean Galeas Sforza qui a épousé une fille de
Ferdinand de Naples. A Naples le parti angevin
attendait le roi de France - On le appelait de partout
Naples Rome Florence Milan.

C. VIII voulut avant de partir désarmer les
soupçons: certain pour l'incertain - l'Angleterre (V.
Dumont III 2e p. 296) on ne pouvait lui rendre la
Normandie et la Guienne: on reconnaît une dette de
125000 couronnes d'or plus 620 000 couronnes d'or
13 déc. 1492 — 19 janvier 1493. Traité entre
Ch VIII de France, Ferdinand et Isabelle d'Aragon -
publié par F. et D. Grand Patrat. Alliance
perpétuelle promise au roi de France envers et
contre tous. Dumont 298 sq. Résolution de
Roussillon et de la Cerdagne. Ils protestent et
s'adressent à la fille de L. XI, Anne de Beaujeu

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

Recueil de Rubier
45 pp - importante
Négociations du devant
Traité de Charrière.
L. Ranke, Histoire de
la France aux XVIe et XVIIe
Théorie de la Séparation
XVIe. Continuum jusqu'
aujourd'hui.
Inquiétude Rivalité de F. Ier
et Ch V.

p Dor 702 - la patria vuole

Maximilien à Blois fait mai 1499 - subs. de Ludovic Sforza comte Charolais Artois, promesse de Mlle Marie Bethune Dumont p 303

Guerres de religion ; leur compensation - la politique des Cors devient tt à fait laide. Au moyen age, guerres des nobles clercs, croisade droit, pas de choses morales.

Coalition formée contre le roi de France (V. de Compiègne) à Rome et le pape s'entendent p. y pousser les Vénitiens ; p. à venir les ambassadeurs de Florence, de l'empereur, du roi d'Espagne.

A XII. reprit les prétentions de Ch VIII plus les siennes propres du Milan Donne volonté de perfidie mais naïveté et simplicité. Dumont III 407 - Partage avec Louis de Milanais - Cède à Maximilien les places de l'Artois. 1499 - Pendant un moment il domina l'Italie.

En 1500 offre au roi d'Aragon le partage du royaume de Naples - En 1503 les Espagnols le possèdent jusqu'à la fin du XVIIIe. 1505 mariage de Germaine de Foix avec Ferdinand. — En 1507 et 1508 convention d'Angerus — A XII a vu par le tempérament de la politique nouvelle - Traité de Blois.

Il veut partager Venise avec Jules II. Il appelle en Italie tous ceux qui doivent l'enchaîner au système d'Etat pontifical. César Borgia fait le domaine véritable - Les Orsini, les Colonna les Vitelli (Città di Castello) Baglioni Varano (Camerino) Bentivoglio (Bologne) Venitiens à Ravenne - Montefeltre à Urbin — Jules II veut l'indépendance italienne

il chasse Borgia Urbin : il garde le territoire conquis
L'évêque de Zara raconte qu'il était de mauvaise humeur
envoyait chasse à travail garde pour qu'elle ne le gênât
point.

Manquaient encore Ravenne Cervia Faenza et
Rimini, aux Vénitiens. En 1508 Ligue de Cambrai
(Dum IV. 1e p. 113-116.) pape empereur roi catholique
roi très chrétien. En XII fait toute la Romagne. Quand
le pape eut ce qu'il voulait, maximules contre
II et Ferdinand se tournèrent contre les Français,
Maxim et Venise se réconcilièrent. On attaqua
Ferrare, alliée constante du roi de France. Jules
II lui enlève les Suisses. Il voulait Bologne
En XII ne la payait pas En 1493 traité Lunéville
(D. III, 2. 466) Le pape achète les Suisses par le
Cardinal de Sion Schinner. Lui-même attaque Ferrare
prend La Mirandole. 1511 - A la fin de l'année
Venise Ferdinand Henri VIII bientôt Maximilien
font de la Ligue.

Gaston de Foix. Moment de soulagement. Sur
grand désastre. Chute de Milanais les Français
disparaissent. Ferd. d'Aragon empêchait de - Et VIII.
lui valait le Roussillon et la Cerdagne puis Naples
puis pays de la Vaudois et de la Calabre) puis
expulsion des Français - Il a marié sa fille Catherine
à Henri VIII, a attiré des troupes anglaises à Fontarabie, et
a conquis la Navarre - En XII conclut une trêve
par la frontière des Pyrénées (D. IV. 1e 1892) attaque
de Navarre les Suisses - offre aux Vénitiens Vérone et
Brescia - Jules II était mort - Cygne ajouta Parme
et Plaisance au domaine pontifical - Léon X était
moins redoutable très Catholique.

ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE

Samphlet Jules Exclusion - 2e partie de Navarre

Invasion de la France - 3e partie de Guinegate. Battle près de Dijon

28 Juin

Conquête du Milanais, très bien préparé par François Ier - Alliance avec Henri VIII Venise, - négocie avec Gênes, avec Charles d'Autriche - Sorti de tutelle p les Pays Bas et la Franche Comté déjà il pensait à l'héritage de l'Empire, sa mère était folle: il devait hériter de Ferdinand. Mais inquiet et par suite accommodant: avait peur de voir Ferdinand succéder à la couronne d'Espagne

Echange de politesse entre les 2 jeunes princes. Les ambassadeurs vinrent apporter l'hommage p la Flandre, et demander la princesse Renée avec la Bourgogne pour dot. Droit patrimonial: l'un voudra Lyon la Bourgogne, l'autre le Milanais - Ces inquiétudes Quand François Ier parle, il est plus que la pensée. Il croyait une rupture très redoutable - négociations diplomatiques Le Glay. Mignet 1er vol - Mariage Convenu. 600 000 écus de dot et le Berri avec restrictions.

François avait écrit aux Suisses dès le 2 janvier 1515 - Les Suisses veulent l'exécution pure et simple du Traité de Dijon et reçoivent un sauf-conduit En juin ils font occuper les passages des Alpes - Le pape Maximilien Ferdinand d'Autriche Sforza - le Catholique se liguent - François Ier était prêt passer les Alpes au col de Largentière - Marignan -

Conséquences énormes: le Napolitain, la Florentine et la pontificale désespérée. Léon X va voir Fr. Ier qui demande Parme et Plaisance promet de protéger la Medicis et Concordat Dumont IV, 229

ouvre l'église à la fiscalité du pape : et la met à la merci de roi – Rupture avec la tradition.

Henri VIII en galons – Maximilien a pris de plano Ferdinand d'Autriche et fait à Mayence un armistice qui se débande. H. Ier veut la Milanais.

Le Catholique meurt janv. 1516 – Seigneur de Chièvres p. Charles Quint et Arthur de Soissy p. François Ier. Charles avait besoin du roi de France qui pouvait l'attaquer par l'Espagne et la Savoie – Traité de Noyon 2 Duvivier IV. 224 août 1516 – Louise fille de François Ier devait épouser Charles avec le Roy. de Naples p. dot – Charles devait dédommager la reine de Navarre. 2 Oct 1516 Traité entre Léon X – Maximilien – Charles Henri VIII pro defensione ecclesiæ et Statuum cujuslibet : negocié par Schinner – Ier déc. 1516. Charles amène Maximilien à le désavouer de Vérone p. le Vénitiens et s'en fait mérite près de François Ier – (Lettre autographe. Mignet).

11 mars 1517 Traité de Cambrai – Maximilien Charles François Ier – on se garantit les états et déjà contre les Turcs.

Enfin paix de Londres avec Henri VIII qui rend Tournay moyennant 600 000 écus. Mariage entre le Dauphin (1 an) et Marie d'Angleterre (2 ans) – Alliance avec les Suisses paix perpétuelle des Suisses.

H. Ier était le + puissant prince de l'Europe

Grande affaire de l'élection à l'Empire.

L'Allemagne fut très opposée à celle de la France) fouillis inextricable

ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE

Mayence Treves et Cologne — Bohême Saxe Bavière
Brandebourg.

Lien fédératif très faible.

L'initiative des négociations vint des électeurs allemands
Treves Craignard Charles, Comme voisin. 8 nov 1516
engage son vote à Francois 1er (Mignet) —
Brandebourg le rendit très cher: il pouvait Compter pr
beaucoup — son frère Mayence avait Magdebourg
et Halberstadt: son cousin Albert chef de l'ordre
Teutonique. Tous ceux la ne voulaient pas la Couronne
Hereditaire Chez les Habsbourg. Brandebourg aimait
beaucoup l'argent — juin 1517 marché conclu. Le
roi promettait la princesse Renée au prince electoral
avec 150000 ecus d'or. (plusieurs millions) 8000
livres de pension annuelle. le marquis Joachim
promit son vote a p l'amour de D de l'Eglise l'avantage
de l'Empire ,,

Mayence eut p. negociateur Ulrich de Hutten —
Soldat chevalier et Erudit allemand du temps nouveaux
Il fallait encore une voix — Comte palatin „ qui
s'entendait a travailler au sujet de l'affaire ,,.

Cologne — très irrésolu. voterait comme le palatin.
Bohême avait 13 ans. Supplie de Maxim. rien
à faire.
Frederic de Saxe — seul honnête homme.

On avait la majorité. Mais il fallait se preparer
à une guerre possible en cas d'élection. Francois
Ier Echecs Lorraine Boulogne Liège Guelder
Cleves. Juliers Berg: tous les seigneurs du Rhin,
Craignard Charles d'Autriche. — Les Loix
Brunswick Luneburg — Holstein. Franz de Sickingen
Petite noblesse Rhenane — Chateau de Ebernburg
près de Kreuznach — très bien defendu. Il
avait 23 forteresses. Chef de Confederation de petits

noble - entre Moselle Rhin Necker et Lahn pouvait
réunir 2000 chevaux et 10000 landsknechts. Il
avait beaucoup guerroyé contre tous les voisins - Mis
au ban de l'empire - brusque et libéral - fait
imprimer les livres de Ulrich de Hutten à Ebernburg
Franky le donna à F. Ier

Mais rien n'était secret. Charles était au
courant de tout. Depuis l'âge de 15 ans lisait toutes les
dépêches: tenait son conseil tous les jours - la nuit
on le réveillait. Fin, pénétrant, réfléchi, calme;
un peu lent mais très ferme. Demande l'appui de
Max qui répond en demandant de l'argent.

Les Cortès de Valladolid ne l'acceptent pas
avec enthousiasme - 200 000 ducats pour un don
subside. Flamands pillent la Castille. mécontente.
Cependant Charles envoie 100000 ducats. trop peu
Suivant Max. Diète d'Augsbourg 15/17 août -
2 affaires: Turcs et Luther - Croisade et réforme
Plan de François Ier - Contre les Turcs - Charles
avait demandé du temps et conclurait un statu
quo. Cependant $\frac{1}{10}$ du revenu du ecclésiast et
$\frac{1}{10}$ du revenu des laïques - Abus de la fiscalité
justement appuyait la réforme. On avait trop
payé pour de fausses croisades - La diète refuse.

Max achète les voix de Bohême 11000 flor.
d'or - Cologne 20000 fl - et pension de 6000 -
Brandebourg donne son fils à l'infante Catherine
p. 30000 florins d'or au jour de l'élection et 30000
à de suite - Mayence. en fait Cardinal - on lui
promet beaucoup. Pension de 8000 florins avec
2 sièges sur Anvers et Malines.

ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE

La maison d'Autriche avait fait beaucoup de bons
palatins. Un avait pris Augsbourg. Il le rend par
mariage. Accepte une pension.

Max. eut aussi Sickingen. Un marchand allemand
ne pouvait le faire payer à Milan. Il se fait
payer par l'entremise de Sickingen. Les Milanais
réclament à François Ier. Sickingen est acheté aussi
par Max.

Il eut plus de 2 millions.
Le 1er. Sept 1518 5 électeurs avaient signé: Charles
élu le 28 décembre.

Max n'était lui même que roi des Romains. Il
ne voulait pas le faire empereur on ne put faire
Charles roi des Romains.

Alors François Ier recommença. Envoya partout.
Marché à Coblentz. Sommes et Guyard. Il en temps
que court de prendre qui en veut avoir. Il apparaît
ou empire ou autre chose, il y faut venir par
don ou force. François Ier pensait sans doute vraiment
à la guerre contre les Turcs.

En Aragon le corte l'avaient fait attendre
avant de le reconnaître et de lui donner de l'argent.
En 1519 Max meurt. — Ch. refuse de laisser son
frère arriver à l'empire. Il devait ébranler tous les
pays d'Autriche - mettre la division entre ses
deux frères - séparer les Provinces des puissances et
seigneuries que nos prédécesseurs y ont laissées, afin
qu'y celles séparées on put + facilement rompre les
flèches de notre commun pouvoir et ruiner notre
maison.

François Ier - semble regagner la voie [illegible] palatin
Brandebourg Mayence et Cologne.

Les ambassadeurs de Ch. repassent = encherissent. Maynce dit qu'il devait à celui qui donnerait le plus - mais l'opinion commençait à s'élever contre Franç. Ier et Henri II envient à Charles-el faut de la propagande p. lui : il écrit à son frère, et donne p. raison son désintéressement : l'ambass de Ch V. dit « j'avais honte de la honte » :

Le 1 Avril à Oberwesen près de Kôln : conférence des 4 élect du Rhin. Maynce agit p. Charles. Les Suisses sont gagnés par les Souabes. Agitation allemande en faveur de Charles -

Francois Ier songe à la force.

Cependant le commerce continue. Brandebourg demande encore des sortes de choses - 8 avril 1519. traité - le 9 mai le palatin traité avec Bonnivet. Avec Wirtemberg fait 3 - Cologne se promet finalement. on complait sur les 2 côtés.

Henri VIII trépote.

Diète au mois de juin. à Francfort -

Maynce plaide p. Charles d'Autriche comme vrai defenseur de l'Allemagne contre les Turcs - Trèves p. François Ier.

Lutte France et maison d'Autriche.

1° 1519 - 1556
2° 1556 - 1598 Espagne seule
3° 1598 - 1659.

On connaît les causes immédiates de la guerre C.V devait revendiquer la Bourgogne. Fr Ier réclamer l'exécution du traité de Noyon - (Albret Navarre) conférences à Montpellier

ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE

En Italie C V devait être traversé de F. I.e
Léon VIII et Léon X étaient fort habiles. C V plus heureux que F. I.e Mais de bonheur, même sans habileté diplomatie.

Léon X s'engagea par un traité à partager Milan avec F. et Gênes. En juin 1520 le pape voulait voir et mourir avec son fils F. Mais C V offrit Parme Plaisance et Ravenne, de chasser F. du Milanais : il fut convaincu.

Henri VIII voulait être flatté et Wolsey aussi. F. I.e avait eu satisfaction complète. Mais Wolsey fit pencher p. C V.

Charles quitte l'Espagne en 1520 ayant violé les privilèges des cortès et des villes. Il va en Angleterre. Un traité conclu. Du camp du drap d'or traité mariage du dauphin avec la fille de Henri VIII. Il alla à Gravelines rendre la visite à Ch V et donna des inquiétudes à F. Ier.

En Espagne commencent Luther en Allemagne. F. Ier n'osa pas intervenir. Il fournit à Robert de la Marck p. attaquer le Luxembourg et à Pédro de l'Espagne de quoi attaquer la Navarre. Ces 2 expéditions échouèrent toutes les deux.

F. Ier fut l'armé sur pied. Les 2 princes se adressèrent à Henri VIII à qui je défend en maître. Conférence de Calais 4 août — 22 hor. Henri VIII et Wolsey déploient leur perfidie. Avant la conférence ils avaient traité avec Ch V. A la fin traité entre pape Lon et empereur projet d'invasion p. 1522.

Bayard avait arrêté l'empereur devant Mézières. Bonnivet avait repris la Navarre. Lautrec avait mécontenté le Milanais. Le pape et l'empereur s'allient p. les chasser. Henri donne les subsides que F. Ier lui avait envoyés. Les Français perdent le Milanais perdu.

Léon X mourut dec 1521. La coalition n'eut pas beaucoup d'effet. C'est offert de terminer à Wolsey mais de venait l'élection de Laurent de Médicis. 18 candidats le précepteur de C V. fut élu. Il était rusé et voulait le voter.

mars 1522 - Lautrec et guitte par les suisses, le Milanais et Gênes sont perdus. F. Ier. veut à Pavie. C. V. le veut en Espagne en passant par l'Angl. Traité juin 1522 - promesse de double invasion. l'Angl. déclare la guerre - Il faut se défendre.

Le pape entre à la coalition 1523 et aussi les Vénitiens fatigués de F. Ier. Naples, Florence, Gênes Venise Gênes Milan Ferdinand d'Autriche, le roi d'Espagne, roi d'Angleterre. F. Ier fut bonne figure. - Mais fit même système défensive en France et offensive en Italie

Episode de Ch de Bourbon - Duc de Bourbonnais duc et pair - gouverneur d'Auvergne comte de Montpensier de Forez de la Marche vicomte de Carlat et de Murat, seigneur de Beaujolais prince des Dombes duc de Chatellerault et de - - - grand chambellan et connétable. Louise de Savoie le perdit.

L'invasion ne réussit pas. La Trahison de Bourbon ne fut pas connue. Les Espagnols durent battre en retraite. Les anglo flamands n'avaient pas d'argent et ne bougeaient pas. Ch V devait franchir les Pyrénées mais pas d'argent. Tentative infructueuse sur Bayonne.

Nouvelle coalition par bien redoutable.

Adrien VI mourut en 1523. Sans avoir rien compris Jean de Médicis fut nommé Clément VII. Mauvais pr la France. Sage cependant il voulut la paix ce

Fleurat C.V trop puissant. Malt. politique traitreuse.

1526. Invasion. Bourbon envahit la Provence. Résistance patriotique de Marseille. Désastre p. les Impériaux. Le Nord était ouvert.

Grand événement. Prise de Milan : F.I. est elle de Venise et Clément VII. Naples et pris à Savoie.

Lannoy Français se montra traître à ce coup-là. Parlement et la ville furent unanimes. Et le monde fut fidèle au roi et à la régente pendant un an que dura cette captivité non seul. le roi reprit la Bourgogne mais la régente aussi. Serbonne ne veut faire une cession. Quand enfin il signe le traité de Madrid et le désavoue en secret. Et C.V gratifie F.I. C'est que la Bourgogne ne le serait jamais laissé détacher sans l'ordre exprès du roi en France.

H. VIII était furieux de échecs et des défaites. il traite avec Louise et veut Boulogne et Turnes mais elle refuse de céder une parcelle de terrain si petite fût elle, mais Wolsey le fait changer d'avis, il veut être les anciennes provinces anglaises en France, propose un partage.

C. V prête d'argent à pour Marie de Portugal p. 1 million de ducats. Henri VIII traite avec Louise de Savoie.

Le Italiens presque tous seul contre l'empereur. Sauf Venise Florence Rome Lucques Mantoue et Ferrare forment une ligue p. la défense et l'unité de l'Italie. Louise offre de marier Isabelle à une princesse de France de envoyer des hommes et de l'argent. Louise avait payé régulièrement les tailles.

Le marquis de Pescara, neveu de Naples, écrivait à C.V. Et le monde va être ce que votre armée.

François Ier et Louise de Savoie avaient négocié avec Soliman

Ière, il déclara à Cognac que jamais il ne céderait
la Bourgogne ne pouvant en conscience. Il forme une ligue
dite la Sainte Ligue sous le protectorat de Henri VIII.
qui l'engage à ne pas exécuter le traité - Le pape
I. Ier - Venise, Florence, Milan - mai 1526.

H. Ier ne sait rien faire - Mort de Bourbon -
Sillage de Rome - Pape prisonnier des Impériaux.
6 mois de cette situation - Enfin la confédération décident
à agir - L'autre conquiert le Milanais - Au commencement
de 1527 - Guyenne et Clarence déclarent la guerre
au roi d'Espagne empereur - celui ci défie François Ier
celui-ci accepte le défi - Le combat est accepté par
le roi de la Bidassoa - François Ier - Léon X
la provocation -

L'autre avait délivré les Etats de l'Eglise mais
laissé sans argent son armée fondit et mourut -
Défaite - Sac 1527 - Triomphe de Ch V - Asservissement
de l'Italie complet -

5 Juillet 1878 - Ch V après la paix de Cambrai - essaye
d'enlever la Lombardie à François Ier en Italie
Florence fut prise après un siège de 6 mois, et
rendue aux Médicis - Ch V - couronné roi d'Italie
et empereur à Bologne fév 1530 - Mai triomphe - Le
pape n'était pas content - Après quoi Ch V va en
Allemagne -

Voilà le résultat de la politique incohérente de
François Ier - Il proteste secrètement contre le traité -
Négocie avec Angleterre Italie Allemagne Turcs
Henri VIII finit par casser son mariage à Londres
rompt avec le pape, rompt avec Ch V -

ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE

Fr. Dl Marie sont fils à Catherine de Médicis : alliance du pape et de la Toscane.

Depuis là rien de nouveau manifestation de l'esprit ancien dans la relation avec l'Allié et la longue Alliance avec les Turcs (V. Charrière. Négoc. de la F. avec le Levant + Préface) Orient opposé à l'Occident. Soudain long temps christianisme et mahométisme coexistent sans collision Dès le soulèvement des chrétiens conquis en Syrie, en Sicile en Espagne. Réaction à partir de la bataille de Poitiers Arabes et Francs : l'empire Carolingien et l'empire musulman se disloquent. Les croisades, il a fallu que l'Orient passât aux mains des Turcs barbares, et que l'Occident fît le formal une grande Civilisation avec un chef dévoué la croisade aide à la formation des nationalités. Les croisades ont aidé les premiers Turcs et retardé de 2 ou 3 siècles la prise de Constantinople et à ce moment elle fut moins déplorable. Tant qu'il y avait un Empire grec, il y avait une politique chrétienne soutenant le chrétien d'Orient divisant les ennemis, négociant avec les Mongols etc etc.

Chez François Ier Comme à son temps Médicis ancienne et Médicis nouvelle à suite. Il veut l'empire pour battre contre les Turcs : et le veut aussi politiquement. V. + [illegible]. Charrière Lettre de Léon X et réponse de F. Ier. 44.) Le roi parle en croisé. Mais après Pavie, il envoie à Soliman pour une alliance.

Grand avantage pour les Turcs : de la Méditerranée la France était une précieuse alliée : Consolidation des états barbaresques - La France craignait plus le roi d'Espagne maître de la Méditerranée que les Turcs - plus de croisade à craindre - Turcs campés

Sur le sol conquis recrutés dans les peuplades asiatiques
historiques néopolis Vienne Mohacz. Le turc est gouverné
n'est pas administré. Il n'est effacé aucune individualité
La turquie était une armée campée et pure. Il faut
que la France leur serve d'avertisseur diplomatique, de
tout ce qui se passe -

D'autre part, la turquie, sans entente, a fait
arrêter la maison d'Autriche au bon moment - Mais cela
durera très longtemps. C'est le turc qui est empêché
la monarchie européenne de Ch V et de Fr II, qui
a fait que la réforme avait vécu.

Charrière I D, 112. 3, 4. et note - Louise de Savoie
a été adressé aux turcs la première et François Ier a
écrit à Soliman de Madrid. Réponse - Les historiens
ottomans attribuent à cela la campagne de Soliman
sur le Danube - Campagne de Hongrie Mohacz -

2e Affaire de la succession de Hongrie F. Ier se
rapproche des turcs - 2 candidats à la place de Ferd.
Ferdinand, et Jean Zapoly. Ce dernier soutenu
par la France qui envoie un ambassadeur en Hongrie.
Ferdinand est choisi par la diète - Jean offre la
couronne de Hongrie après lui au 2e fils de François Ier:
Jean s'était adressé aux turcs - Soliman l'avait
reconnu et juré de le soutenir. Le 10 mai 1529
Jean Zapoly fut reconnu par Soliman comme vassal de Hongrie - François Ier n'a pas profité pour
traiter avec Soliman - Ch V en a eu peur (1538) qu'il
traite avec le Shah de Perse (fév. 1529). Aussi la
querelle de l'Autriche et la France va jouer en Orient

ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE

La paix de Cambrai était donc un abandon de Soliman qui vint devant Vienne 1529 - sauvé par l'intolérance allemande.

Fr. I. fait emprisonner Ch V. - Le danger passé les protestants font appel à la France contre la domination de Ch V. Il ne voulait pas se les aliéner en abattant les Turcs en Allemagne. Il paraît rompre avec eux. Rompt avec Naples

Il s'entend avec Henri VIII pour défendre l'Italie et l'Allemagne contre les Turcs.

En 1532 Soliman reçut l'envoyé de Ferdinand et envoya un ambassadeur à Vienne - Traité entre Autriche et Porte: par traité effroyable (Hammer V 181.) entre la Porte et un Européen.

Kaireddin s'était emparé d'Alger et de Tunis - Barberousse en rapport avec François I. - Capitan pacha du Sultan. Soliman étant en Perse Ch V. voulut faire une entreprise chrétienne contre les Turcs. Fr. I. craignit tellement le succès qu'il devint l'allié véritable de Soliman et proposa une politique commune - (Instructions à Lafait I. p. 258). Traité d'une importance capitale.

L'empereur prend Tunis et revient à Rome triomphant

En Allemagne succès de la réforme très rapide. Rome traitait en pays conquis l'Eglise d'Allemagne qui n'avait personne p. la défendre pas de pouvoir central. Le prince se plaignait de la fiscalité, annates, indulgences etc - tribunaux ecclés. - les prélats mécontents. Le petit clergé ruiné par les ordres mendiants - les dévots révoltés. Les savants aussi. Les villes remplies très gênés par le droit d'asile, l'exemption etc. etc. la mendicité - Bavière, Saxe, Bohême etc. Suède, &c. se mirent à devenir protestantes, à s'émanciper etc.

Genèse de Luther Eisleben 1484. Etudes à Erfurt. Vocation du Dr. Luther à Erfurt - Sœur du Diable-enfer. Entre à un monastère d'augustins à Erfurt. Il découvre que l'homme est sauvé non par les œuvres mais par la foi. Va enseigner à Wittemberg fondée par Frédéric le Sage. 1512 Voyage à Rome. Les indulgences. Tetzel. 1519. 95 propositions. Luther dit Tetzel. Luther devant Cajetan le bat. Frederic le met à l'ri, et refuse de l'envoyer à Rome. La vacance de l'empire fut utile à Luther.

Porte de pacification. Luther fait la paix - mais Eck le provoque Luther. Colloque - Luther soutient que la primauté du pape est cause hérétique et diabolique. Cette fois il alla jusqu'à nier l'autorité absolue du Concile - Insurrection - Les écrits luthériens, les littératures grecque et hébraïque fournissent des armes à Luther et Mélanchthon. Génie doux attiré par Luther, Je suis né non pour battailler contre les sots et les diables..... Philippe veut doucement et franchement par derrière et la bonne il plante et il sème.

Bulle pour excommunier Luther et brûler les livres Luther répond par le livre de la noblesse chrétienne de la nation allemande, à la captivité de Babylone, devant les portes de Rome. Un homme est prêtre la papauté doit être ramené au pouvoir original, pas de pouvoir temporel. L'Allemagne doit être indépendante et avoir un primat - Mariage des prêtres - Pamphlets d'Ulrich de Hutten.

Bulle de 1520 rupture - Luther brûle la bulle pontificale Luther est hors l'Eglise en 1521 Diète de Worms pressé de fonder une Eglise nationale. Légats réclament la mise au ban de l'Empire de Luther. Voyage de Luther à Augsbourg peu entendre - par la diète triomphal. Comparait à Worms la 1ère

jour il se trouble - le 2e il refuse de se retracter - Ch V
le laisse partir et il est mis au ban de l'empire -
Luther déjà sympathise puissante - Frédéric V de Saxe
Philippe de Hesse - duc de Brunswick-Lunebourg transporté
à Wartbourg - traduction de la Bible.

Causes politiques et sociales de la réforme en
Allemagne.

9 Juillet

Luther veut lutter contre abus & ce qui n'est pas
positivement défendu par l'Evangile (1522 à
Wittemberg.) traduisait la Bible, altérait la jeunesse -
Melanchthon écrit le Loci communes. Les princes
le font alors & le Clergé régulier et séculier en
assez grand nombre : le duc de Saxe et le Landgraf
de Hesse : les villes d'empire s'adoptaient : conversions
en masse. La réforme a donné aux princes des biens
aux prêtres des femmes et promis au peuple la liberté.

Ch V fut occupé hors de l'empire. Adrien VI dans
Crète & la chrétienté - Clément VII provoque par son
légat Campeggio une ligue des princes du sud contre
la réforme - Jean de Saxe et Philippe de Hesse leurs
provoquent une assemblée à Spire pour régler
la question. Mais interdite par l'empereur. Alors
Lunebourg Mecklembourg Anhalt Mansfeld etc
première ligue à Torgau.

On reconnut l'impossibilité d'une réforme
générale. On renonça à faire appliquer l'édit de
Worms contre les luthériens. La réforme devient une
réforme princière : chaque prince fera ce qu'il
voudra - Cujus regio ejus religio
Ainsi éq. politique - division de l'Allemagne

Cong. sociale - Le paysan y était très malheureux : était allé de la liberté au servage au lieu d'aller du servage à la liberté. Esprit de révolte depuis longtemps Hugo révolte. Au commencement du XVI^e ligue du pauvre Conrad ligue du pauvre, à Speyer, en Souabe en Autriche, en Carinthie. Haine obscurer nette sur un certain point p. ex - les tribunaux ecclésiast. La prédication nouvelle et cela. Ils attendent l'affranchissement de tte espèce de charge.

D'abord aidés par Sickingen et Hutten - cela ne veut pas. Sickingen attaque Trèves son ennemi Luther désapprouva ces violences et Sickingen mourut en 1523 à son château de Landstadt.

Arrivent alors les anabaptistes. Bataillon élus ayant la grâce sans communication avec le dehors. Beaucoup de sectes (Munster en Westphalie) - les deux Thomas Muntzer prêche le royaume du ciel et la fin. Il a pour complice un professeur d'Balthasar Hubmayer de Ingolstadt. Cela va jusqu'à la forêt noire, jusqu'au lac de Constance. Une armée se forme sous un chef. Müller. Ils voulaient liberté chasse pêche bois, suppression servage, droit election des prêtres, libre prédication - Le même en Franconie en Alsace sur les deux rives du Rhin. Chassent le Margrave de Bade - Le palatin traite avec les paysans - Congrès de révoltés à Heilbronn - A Mulhouse en Unterwald caractère plus religieux - Muntzer condamnait la réforme modérée. On brulait tous.

Luther était très embarrassé q- esprit puissant et comme un paysan voulu dire une fable à Il finit par s'adresser aux princes pr exterminer les révoltés. Jean de Saxe et Ph de Hesse battent Münzer à Frankenhausen. Antoine de Lorraine en tue 17000 en Alsace. De même à Würzbourg en Souabe etc. En 1526 H est fini : mais dévastations. L'année d'après l'armée de Bourbon prit Rome

Quand C V. arrive en 1530 la réforme est déjà irréconciliable. Luther lutte contre tt le monde. Henri VIII, Erasme et autres. En 1524 Luther s'était marié avec une ancienne religieuse. Il s'allait tj. avec Mélanchthon. Il compose le fond du pasteur évangelique p. l'enseignt divin etc. Au même moment le catéchisme de Luther assurait le dogme.

Pas d'solution complete. Seule autorité, la Bible. Pas de pères etc. Pas d'autre intermédiaire entre Dieu et l'homme que le Christ. Les 3 vœux. 2 sacrements baptême et communion. Suppression de la plupart des cérémonies cathol. Plus de vœux. Suppression des ordres. Plus de pèlerinages aumônes adoration de reliques, processions.

Plus de puissance romaine. Plus de droit canonique. Plus d'ordination sacrée simple imposition des mains. Prêtre désigné en partie par l'état en partie par la Communauté. Mais il reste les diverses hiérarchies (évêques) les consistoires. L'ancienne hiérarchie a pas disparu : l'héritier de l'Eglise est l'état, il hérite de l'influence

Les pr. cathol. voient très bien cela. Ils veulent l'exécution de l'édit de Worms. Protestation des autres qui se retirent - (Protestants - Evangéliques)

L'empereur veut prendre la diète d'Augsbourg. 1530 -
Foule - Beaucoup de princes protestants - Le bout la
tête couverte devant le légat - Refus de faire les procès
d'avril. Ils présentent un mémoire dû Melanchthon
auquel répond Eck. Pas conférence - Impossible de
s'entendre sur les questions politiques. Fin de la diète
de la diète défense d'enseigner la réforme. Sentence en
nov. 1530.

La guerre doit commencer - La Chambre d'Empire
dit les princes qui ont mis la main sur les biens de l'Eglise
Ligue de Smalkalde. Heureux les Turcs maudissons
les Turcs. En 1532 protestants à l'armée de Ch V.
contre Soliman - Bientôt alliance avec la France -

Ulrich de Wurtemb- mis au ban de l'Empire en
1519. L'empereur avait son duché pendant son exil.
Son fils Ferdinand cédait à la tentation de garder
pour lui. Elon. Il de Hesse 1534 avec l'argent et
les armes de la France, rétablit le duc protestant.
La réforme pénètre à le sud de l'Allemagne - grand
progrès en Bavière et le nord à que Wittemberg
est le centre.

En même temps guerre des anabaptistes à Münster.

François Ier négociait avec Sforza. Merveille agent
secret espagnol. Fr Ier se plaignit à tte l'Europe
le duc de Savoie refuse passage 1535. Fr Ier la
fait conquérir - Sforza meurt. Ch V. revendique
Milan - Fr Ier demande le Milanais pr son fils le duc
d'Orléans. Cependant l'empereur armait. Enfin en

ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE

1536. Conquête du Piémont. Crée de Ch V. aux
ambassadeurs français. préparée d'avance - Ch V
embarrassé. Ambass. ne savent que faire - Guerre -

1536 - 1538 Ch V - délivre le Piémont - entre en
Provence. Sans bataille. Montmorency détruit son
armée. Alliance effective avec le Turc. I 283
Charrière. Soliman était en guerre avec Venise. F.
F. tourna le coup contre Naples - Barberousse
Ham porte l'armée turque à Otrante. Les deux
flottes devaient agir ensemble - Mais le roi réalise
devant cette action commune. En 1537 Hosp
Vari - Les Turcs croient pris Otrante et Castro
La forêt était mort. Barberousse en voulait aux
Vénitiens.

La Hongrie a Ferdinand une armée de Ferdinand
avait été défaite. F. Autriche était ouverte.
En 1537 trêve préparée et signée en 1538 pour 10
ans.

Il avoue le journal de la croisière de Avanguard
d'Charrière. Très curieux I 340. Charrière - de 371.

Puis F. I. changea complètement de politique
Seul III suivait son idée de coalition contre le
Turc. Entrevue à Aigues Mortes entre F. I. et Ch V.
L'Europe s'en émut. François I était Turcophile. Il
espérait gagner le Milanais. Il tenait le Savoie
et le Piémont. Ch V. veut obtenir une trêve de
Turc par le moyen de François I - allié de Soliman
Soliman refuse. Attaque le royaume de Naples - Ch I. 408.

En 1539 négociations continues - Il n'ayant pas
trêve on veut faire la guerre au Turc : on ne veut
pas que Venise fasse la paix avec le Turc Venise
le fait cependant.

Politique de F. I. à propos de Savoie.

l'ambassadeur de France fait signer la paix entre la Porte et Venise 1539. Marque la décadence de Venise et l'attache à la France.

Journ. la succession de Hongrie. Zapol avait épousé Isabelle fille de Sigismond roi de Pologne et a un fils. Soliman se déclare tuteur. Guerre civile. H. I. fils mécontent de Ch V. s'entend avec Soliman qui veut annexer une partie de la Hongrie. Une grande guerre en commence

Ch. I. 1536 — Comptes de Rincon ambass de France à la Porte.

Connétable fut disgracié. Ch V. très embarrassé en Allemagne. Rupture amenée par un crime. Rincon fut assassiné par le marquis del Vasto avec un autre. Ce le savait d'avance rangeait [illegible] neur du Secret prouva l'attentat; avait gardé les papiers. Ch V. était à Lucques et préparait une expédition contre Alger. H. I. envoyait le baron de la Garde à Constantinople —

Soliman avait battu Ferdinand. Défait de la Garde à Buda. Action commune de la méditerranée

Echec de Ch. V. à Alger.

Guerre pol. 1542 — 44. H. I. avait des alliés partt. Mauvaise guerre en Roussillon. Conquête du Luxembourg. L'allemagne ne bougea pas. La flotte turque ne parut pas. En 1545 elle paraît.

Débat à Nuremberg. H. I. essaie de la justifier à Nuremberg. I p. 358 Charrière. Succès aux Pays Bas. On espérait un succès définitif contre l'empereur

ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE

Ch V veut défendre l'Italie — Enguien échoue devant Jenes - Ch V. passe en Allemagne — Soliman n'agit pas - Henri VIII s'allie avec Ch V. la Cour de l'Ecosse - Barberousse s'empare de Reggio - Il arrive à Marseille en juillet - Les flottes franc et ottom - prennent Nice - Les Ottomans hivernent

1544 attaque de Henri VIII et de Ch V. Les Allemands n'font de R de cette le leur Report de R L 57 - Charrier tue à l'ennemi de cheval.

Victoire de Cérisoles en Piémont - Vie inutile Rle belle d'eau. Imprudence - Attaque par la Lorraine par la Flandre - Grand embarras Ch V. a pris St Dizier et Château Thierry. Obligé de traiter: Soliman est entré en Hongrie a pris Gran et menace l'Allemagne - Traité de Crespy laisse la France en meilleur état que celui de Cambrai: On a la Savoie et Piémont.

16 Juillet

1544 - 1552 période de paix négociations p préparer la guerre.

Cependant on voulait la paix sincèrement. R F. négocie une trêve entre son vassal et la Porte. R E. espérait encore le Milanais. Traité signé en nov 1545. Le jeune duc d'Orléans mort en oct 1545: on reprend à R E par des fins de non recevoir: il faudra recommencer la guerre.

Henri VIII. On traita à Ardres en 1546 l'empereur avait une très belle position. Pendant et le début de 1547 R E fait de grands efforts diplomatiques: Disputes querelles de Trait: exclue les princes allemands. R F. envoie une ambassade solennelle avec de savants

en Orient. Mourut en 1547.

Bataille de Mühlberg. Réforme faisait des progrès. Joachim de Brandt était resté très catholique. En 1539 Joachim II se fait luthérien. La même année meurt le Duc George de Saxe de la branche non électorale son frère et successeur Henri se fait luthérien - Séné Jean Hesse Haut Palatinat Clèves Juliers Berg Egal. Dep 2 électeurs. Il faillit y en avoir un 3e Cologne fut veuve Melanchthon. Henri de Brunswick veut rester catholique. Chassé de ses états par ses voisins et la réforme s'établit dans son pays. Ch V avait affaire ailleurs. Ferdinand qui voulait être empereur laissait faire. Luther vivait G a Wittenberg répandant les brochures, les chansons, craignant l'anarchie matérielle et la guerre presque certaine. Il fait les + grands efforts p. l'éviter. Meurt en 1546: la guerre commençait.

Le succès de la Réf. avait tenu à la Constitution de l'Allemagne: faut tenir grand compte de la personne de Luther V. H. Heine. Ueber Deutschland.

Le pape ne se souciait pas de réunir un concile quoique Ch. V l'en prîât. En 1542 Guillaume de Clèves combattait avec le Lx. pour la Gueldre. Ch V. l'arrête, l'écrase, le marie à la fille de Ferdinand empêche Cologne de devenir protestante

A partir de 1545 Ch V change de politique en Allemagne. Concile ouvert à Trente. La Hesse et la Saxe refusent d'y aller. Ils arment lentement, mal soutenus. Ouvrent la campagne avec 47000 hommes

ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE

On apprend que Maurice de Saxe a envahi la Saxe
l'armée Luthérienne est désorganisée : débandade
panique. Vingt-six demandent pardon à Ch V. La
dernière bataille victoire complète. Electeur prisonnier
Le conduit en Bohême au Duc de Wittemberg. Il fut pris
Jean Frederic dit Celui à Maurice Electoral et bis
Philippe de Hesse demande la paix : on la lui
promet. Il veut trouver l'empereur à Halle : fait
prisonnier. Ch V promène ses prisonniers par toute
l'Allemagne pas de résistance excepté Magdebourg
et Brunen, au bout de l'Empire Interim d'Augs
bourg, sans portée.

Paix conclue en juin 1547 pour 5 ans. Ch V se
faisait le tributaire de la Turquie Le sultan partait
pour la Perse. Nos agents diplom. se turent.

Rien en Italie. Rien à faire en Allemagne.
A peine signé 1547 Insurrection à Naples. Sanse
verino Esparsi contre l'empereur depuis l'assassinat
de son fils le Duc de Parme. et la saisie de sa ville
Plaisance. Henri II en 1548 se rend en Savoie et
nomme maréchal de Saluces à la Brana négocia
tions avec Dragut : mais révolte de Sienne très
redoutable. Il fut arrêté pour un moment.

1550 Soliman revient vainqueur de la Perse
Henri II va renouveler la politique de F. I. avec plus
de succès Sienne fut appliqué à des affaires extérieures
Solides résultats obtenus

Ch V avait fait une nouvelle expédition contre
les Barberesques — Mais les Turcs voulaient se reposer
un peu après la Perse. En 1551 Ch V. fut retiré
Magdebourg. Il avait retiré la Constitution à une
certaine unité. L'interim était accepté

Ch V. songea à faire passer l'empire à Philippe

cette prétention exaspera H le monde - Philippe élevé
en Espagnol exclusif haï délesté Maurice de Saxe
le met à la tête d'un complot - Negocie avec Henri II
Guillaume de Hesse Maur - et Mecklemb. La France
aurait Cambrai Metz Toul et Verdun sauf le droit de
l'empire En 1552 le coup éclate

1552 - 1556 - Guerre - v. Ruber II 376 - Discours
au parlement avant de partir p 380 Ordre de faire
arrêter 2 prédicateurs

Montmorency commandait sous le roi Foule de
volontaires p reconquérir l'ancien royaume des Francs,
Toul et Metz sont pris En Alsace plus de difficulté
Au retour Verdun ouvrit ses portes.

Ch V. se obstine venger. Il se reconcilie avec les
princes allemands par Ferdinand

En 1552 negocie à Passau pour la trêve de
Passau Ch V ne peut se résoudre à sacrifier la lib.
de conscience Il n'a cédé qu'à la pression depuis
Pavie et de la Turquie (Charrière II 206) Cette
trêve fut p beaucoup d'lui abdication.

L'Italie s'agitait La flotte franco ottomane
menaçait - Vers l'Est les Turcs agissaient très
activement: ils prennent Temesvar A l'ouest après
la trêve l'Empereur vient assiéger Metz 1552.
En 1553 guerre partt. En vain: Retraite de l'impériaux
En Italie Sienne tenait tj contre l'empire En 1553
la flotte française est à Constantinople On attaque
la Corse, Elbe, la Corse - Destruction de Téroüanne
en 1553.

1554 Philippe épouse Marie. Henri II fait appel au
duc. Mais on est en Corse Orléans et duc de Mariembourg

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

Victoire de Renty par Philippe II. Brissac se défend
en Piémont contre le Duc d'Alve.

En 1555 le Pape redevient libre. Jeune avant capitule
Henri II écrit à Soliman (Charrière II 368). Ch. V. cède
à ses idées nouvelles depuis longtemps. Après un dernier
effort pour donner l'empire à Philippe (Charrière III 186)
Ferdinand au Traité signe la paix d'Augsbourg 1555
Plein liberté de conscience. égalité politique. Libre
déclaration puisque la Cause est celle de Ch. V.
(318 II Charrière) accepté à cause de Turc et de Henri II
Rôle énorme de la Turquie.
Conférences de Marcelle. Hostilités par les Pays Bas oct.
1555.

1556-59 Période nouvelle. Suite avec l'Allemagne
Guerre avec l'Espagne et l'Angleterre Pays Bas
Fr. Comté et Italie

1557 Terrible année. Guise échoue en Italie désastre
de St Quentin. Henri II se tourne vers la Turquie: ton
presque de supplication: mais on veut de vieux alliés. Après
St Quentin lettre de Soliman à Henri II le premier.
1558 Prise de Calais (450 II Charrière) cf. 366 388
413 — Négociations: l'alliance anglo espagnole se
rompit. Mort de Marie — Paix de Cateau Cambrésis
on rend Savoie et Piémont on garde Nice et Metz
et Calais — Concessions énormes. Cependant Calais et
trois Evêchés pleine possession. Le roi meurt 1559 —
Soliman reçut la nouvelle dans grande émotion
de la paix. Vienne et occupé par des révoltés.

19 Juillet

Roi François II. La réforme a transporté son champ
de bataille d'Allemagne en Suisse à l'Espagne par le
Comtat, puis à Henri III. Guerres doubles, nationales
et libertés religieuses.

rôle de la Turquie considérable

Au XVI^e s. puissance extérieure à l'Europe exerçant une vraie prestige - Grandes armées, grandes flottes établissements militaires. Zone d'influence. La grande question qui n'a été agitée à Constantinople et à Venise. Ce sont les actes diplomatiques des français en Orient qu'il faut chercher la politique française de tte la étudier : elle protège le pape Venise la Pologne, la Hongrie.

Diplomates du XVI^e s. peu étudiés - ce ne sont pas écrivains et hommes d'état. Ils sont du nouveau et sont intéressants par ce qu'ils ne sont pas encore classiques : ont ouvert la voie. Ils relèvent de l'histoire de la noblesse et du tiers état : ils collaborent à la diplomatie, force nouvelle qui s'ajoute à celles de la royauté. La noblesse était-elle incapable de prendre sa part des affaires publiques, ou en fut elle empêchée par la royauté. Question capitale, insoluble : la noblesse a souvent manqué absolument à l'aristocratie fr. A ce point de vue les agents diplomatiques sont du tiers ordre. Machiavel qui n'a vu que la surface des choses, s'en irrite

Cette part de la diplomatie au XVI^e s. est l'histoire de la constitution des nationalités : Allemagne Hollande France Angleterre Devenues libres de faire leur jeu à la politique française : 2 victimes seul l'Italie qui se relève, l'Espagne non

A la date de 1559 commence une période de très grande misère. Abaissement complet. Causes

et intérieurs. Etude du pouvoir royal.

Avec la Dte pouvoir et à fait abroger les Etats généraux. Société servile du Parlement. Sous Louis XII monarchie tempérée par les parlementaires en Sorte. Et la Rte ils veulent reporter la Pragmatique sur la Dte fait ouste et la réduit à l'obéissance et perd à jamais son Vote régulateur — Asservissement de l'Eglise depuis le Concordat — Plus de grande féodalité même apanage: le dernier a été Bourbon.

La cour de France qui n'existait pas avant Cte VIII est plus qu'importante avec François Ier. Idolatrie monarchique. Roi au dessus de l'Etat. Et différent de Ch V. et XII qui sont les premiers serviteurs de l'Etat. Règne des favoris, des favorites. Affaires sacrifiées: fêtes très belles et très coûteuses de constructions — Tel est notre bon plaisir — Enfin les étrangers veulent la chose à la volonté du roi et le nerf de la guerre Ex. VII des véritables. //

A ce moment même idée nouvelle Renaissance Collège de France pour rechercher science des religions Platon. Presque liberté de penser mêlée mais mathématiciens Viète. Mémoires d'hommes d'Etat de Thou, la Boétie. Montaigne Rabelais. Pamphlets de toute sorte, clameur des Réformés. Caractère absolu de Calvin.

Ce mal déjà devait mettre en péril la royauté Tel se présentait une circonstance.

Beaucoup de mécontents. Le paysan sur qui pèse lourdement — le bourgeois très royaliste et très catholique mais mécontent des désordres — La petite noblesse pauvre est désespérée. Ruinée sans compensation — A la cour parti a chassé des Ecrits les autres.

La guerre civile se prépare de Fr. IIe

Il s'agissait de savoir si la Réforme réussirait en France ou non – si elle n'a pas réussi c'est sa faute. Il y a des exemples d'idées supprimées par la force – En Pologne au XVIe siècle anti. coupé net par les jésuites – La Pologne en est morte – Exemples rares. Il appartient en général aux doctrines de prouver leur force. Ce qu'on appelle persécution c'est la défense.

Et R. D. et Henri IV. Nettement sans doute mais la réforme semblait toujours prouver son excellence sans pouvoirs publics – Meilleurs d'Eglise sous le fils d'Henri IV. Avait beaucoup de monde pour elle. La petite noblesse, une partie de la bourgeoisie. De bonne volonté ou esprits éclairés. Le Cardinal de Lorraine avait compris la nécessité d'une réforme Michel de l'Hospital et Catherine de Médicis tous deux très tolérants.

Si Réforme – La réforme était à sa fin l'Eglise: la réforme française rencontre des ennemis redoutables, les armes catholiques et espagnoles. Mais elle a eu la secours d'Allemagne d'Angleterre de Hollande La preuve, c'est que les protestants n'ont jamais été battus.

A beaucoup d'égard les protestants se valaient peut-être mieux que les catholiques – Armés organisés prêts à la guerre. Ne voulaient pas de la tolérance édit de janvier 1562 refusent des conférences – Nombreux etc. Enfin et surtout fait renouvelé plusieurs fois chez nous. Conception d'un caractère absolu Royauté absolue. République idéale de même la Réforme s'est présentée sous la forme absolue

ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE

Le dégagé à coup de la tradition et des idées reçues
Gloire et danger. extrêmes Réforme autoritaire
prudente. En Angleterre merveille de transition
Eglise anglicane Esprit et opposé du nôtre. Calvin
et les amis ont cassé et de suite, rompu avec et le
monde. Rien politique la réforme aurait profité
des circonstances favorables. Exacte de haine.
Figure contre le roi, la tradition, les abbés établis
La réforme essaye les indécis arrête les prosélytes
exaspère les ennemis, appelle les étrangers.
Aucun lien entre la réforme et la révolution
pas de filiation.

Idée notion sur la République de Calvin à
Genève Expliquent et.

L'institution chrétienne est la théorie rigoureuse
appliquée à Genève, l'Eglise est le notre moral et
notre maîtresse. L'homme lui appartient. Il doit
y avoir accord entre la conduite et la foi. On
en est pas citoyen et chrétien en 2 parts. Le culte
pas de cérémonies

La souveraineté est de la communauté des fidèles
Ce que voulaient faire les réformés de Nanc.
Nomme les pasteurs et un conseil (le presbytère)
Seuls les pasteurs et les presb. qui sont le consistoire
ne peuvent être pasteurs que ceux qui ont passé
les examens. Election à 2 degrés.

L'état ecclésiastique est le 1er de tous. Assemblées
de semaine et de mois Le consistoire veillait à
ce que la ville vécût de la bon ordre et la crainte
de Dieu. Ils devaient comparaître quand appelés.
Calvin a présidé tte sa vie. Excommunication.
S. Calvin l'Eglise et l'Etat doivent aller au même
but (règne de Dieu) par des moyens différents

conflits : dénonciation établie - Conseil de faire l'accord de l'Eglise donne la règle de foi et de conduite. L'Etat doit la appliquer. L'âme est en l'Eglise, le corps est l'Etat.

Il applique à Genève. Non sans peine. Les visites domiciliaires des pasteurs et des anciens étaient insupportables. Règles pour le vêtement, pour la nourriture - Interdiction de la danse, des cartes. Index très sévère - défense de lire. Michel Servet jurista comme Calvin, médecin, irrégulier de la réforme. Brûlé vif à Genève.

On comprend alors l'influence de la Réforme. Beaucoup pensaient lire Rabelais par exemple à l'abri de Soumont papimanes n'a pas été jusqu'à la réforme. Combien gaieté inouïe - Que nous il ne déplaisait pas ! Et fait de l'Antéphysis la mère des Calvinistes. Utopie et Genève ne se ressemblent guère.

20 Juillet. Henri IV et Richelieu n'ont rien innové, ils ont repris la politique du XVI^e siècle.

Réforme et catholique.

1522 Camaldules et Théatins - En 1525 réforme des franciscains. En 1530 les carmélites. De grandes choses plus tard. Paul III choisit Contarini qui voulait une réforme de l'Eglise. Inquisition en 1542 tribunal suprême à Rome pour toute la chrétienté. Agit de Malte entière. Excepté Venise. Terreur. Index librorum prohibitorum. Cela arrête la réforme.

Sous l'offensive contre Jésus. Ignace de Loyola

fils d'un pauvre gentilhomme basque. Il devint à la
Navarre. Va à Jérusalem fonde un ordre. va étudier à
Salamanque. Très vu peu à l'inquisition veut à Paris
fait prend 6 compagnons et s'y fixent..... la
soumission absolue, sans réserve au souverain pontife
au bout de 6 ans ils demandent l'approbation du pape
qui hésite et enfin autorise. meurt en 1556. Il fut
le premier général. Règle n'a pas organisé mais la
pensée y est soumission absolue.

Les religieux nouveaux verront le monde n'auront
ni le costume ni les mœurs monacales: pourront porter
ou ne pas porter le costume ecclésiastique: il faut
être très instruit. Direction des princes, éducation de la
jeunesse, conversion des païens.

Le général chef, à Rome élu à vie. Sûreté de
Conscience et ses admonitor. Le général a un pouvoir
absolu. Au dessous les profès des 4 vœux jésuites complets
Coadjuteurs d'obédiences pr instruction - les coadj-
uteurs pr les bas de l'ordre.

D'un côté elle favorise et impose le développt de
l'activité individuelle, de l'autre elle l'accapare p.
elle. Très beau début politique et enthousiaste en même
temps. A la mort d'Ignace 16 provinces 100 collèges
plus de 1000 membres: donc cadres déjà faits. même
façon d'enseigner qu'aujourd'hui. Combattre la réforme
fait très considérable de la gloire de 50 ans.

L'Espagne donne à Suisse à Madrid (Rome) en
échange des presides (Orbitello, Porto Ferraje)
donne Navarre à Ferrare et y met garnison, avait
Verceil et Asti. Le pape est important.

Pendant tte la guerre civile la F. a vu ce qu'il
y avait à faire, mais on ne le pouvait. Grande
école de diplomatie à la Cour du roi. De la
politique plus d'action de la France

last, but not least.

Lucien Lévy

Lucien Lévy
1878 juillet 20.

Come de Medicis regne en despote, par trop mauvais
epouse une archiduchesse d'Autriche. Robert Emma
nuel est contre nous. Marguerite de Parme et
Alexandre de Parme sont pr. l'Espagne.

A la fin du siècle 2 grands hommes : Sully
Gand, et Henri de Medicis à Florence. Sa tendresse
avec Sully et Vendôme.

Et d'Italie qui venait à Henri IV des alliances
catholiques. Vivie le Normand la 1ère Ferdinand
aussi. Normal VIII elu en 1592 absout en 1595
Henri IV. Deux après avec l'appui du roi d'Espagne
la main sur Ferrare. Sh. VI laissa faire.

Albrette et Bugey : alliance avec le duc de Savoie
mariage du roi avec une Medicis. Seigneurie
d'Italie se retourne toute l'Espagne. Elu
1609 Charle Emmanuel attaque le Milanais
La mort d'Henri IV ne l'arrête pas. Se fait le
champion de l'Italie

La succession de Mantoue 1612 en moins
à Richelieu

La paix d'Augsbourg 1555 germe de
guerre Nuremberg. Le Reserval ecclésiastique clause
du decret impérial, non au acte de la paix
d'Augsbourg. Les protestants protestèrent.

ECOLE SUPERIEURE

47 A

ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE

48

ECOLE NORMALE BEAUNE

ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE

54 n

ECOLE NORMALE

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

51 v

32 r

ECOLE NORMALE SUPERIEURE

ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE

54 r

ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE

55 r

ECOLE NORMALE SUPERIEURE

ECOLE NORMALE SUPERIEURE

57

ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE

f7v

58

ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE

58 no

59

ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE